

**BULLETIN MUNICIPAL
DE MARLY-LA-VILLE**

N° 106

juin 2017

www.marly-la-ville.fr

PARKING 1000 PLACES



AVEC LA CARTE,
MULTIPLIEZ LES AVANTAGES.

E.Leclerc

FOSSES - LA CHAPELLE EN SERVAL



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
Vendredi de 8h30 à 20h30

NOUVEAU

**OUVERT TOUS LES DIMANCHES
DE 9h00 à 12h30**

la billetterie >
E.Leclerc

VOYAGES
E.Leclerc



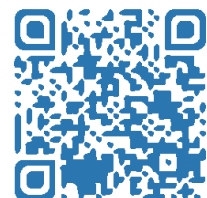
parapharmacie
E.Leclerc

STATION
SERVICE

E.Leclerc
L'utilitaire au meilleur prix



facebook



Votre espace pour échanger, partager,
découvrir les informations et promotions en cours de votre centre commercial E.Leclerc
de Fosses / La Chapelle en Serval

Tél. 01 34 31 96 00
www.e-leclerc.com/fosses



Madame, Monsieur,

Nous venons d'élire notre nouveau Président de la République.

Nous venons de voter pour désigner les députés.

Nous venons de nous exprimer, nous avons fait notre devoir de citoyen pour un avenir que nous souhaitons tous meilleur.

L'espoir de notre jeunesse, les attentes de tous, dans nos diversités devront, avec humilité, être entendus, respectés dans le cadre du progrès social, solidaire, écologique hors des logiques de rentabilité et de profit.

Les mots " Amour, Liberté, Egalité, Fraternité " doivent prendre toute leur force, leur histoire !

L'équipe municipale poursuit les efforts et engagements, le maintien de la Maison de Retraite Jacques ACHARD avec ses résidents, ses personnels sur notre territoire après de difficiles, douloureuses et longues négociations.

Elle s'efforce de maîtriser l'urbanisation avec ses découvertes archéologiques, avec l'aide technique et matérielle elle appuie l'implantation de nouvelles entreprises en protestant et insistant sur le devoir de maintenir et préserver un environnement déjà maltraité.

Elle s'applique à poursuivre les petits travaux, investissements dans les écoles, la voirie, les équipements sportifs et culturels, et s'engage avec la participation du Département vers de nouveaux aménagements de voirie rue Henri Barbusse.

Ces petits chantiers nous entraînent à espérer de meilleurs financements, une politique de gouvernance plus soucieuse des difficultés rencontrées par les communes avec les pertes de recettes évaluées pour notre cité à plus de 600 000 euros par année, l'exercice devient compliqué, limite les investissements, la dépense publique !

Heureusement la saison, en dehors de la canicule et la vigilance pour nos aînés, nous permet de bénéficier des fruits, de la contribution de tous avec la vie associative, fêtes, spectacles, sorties récréatives, rencontres sportives, scolaires, animation avec les centres de loisirs, théâtre, musique, danses et chants.

Les rendez-vous sont pris pour la rentrée de septembre, les services vous accueilleront pendant la période estivale, en attendant de faire le point ensemble et réfléchir sur l'organisation du temps scolaire avec les activités péri - scolaires.

Avec les élus et enseignants nous avons félicité, remis les récompenses aux élèves de CM 2 qui franchissent une nouvelle étape. En cette fin d'année scolaire nous souhaitons bonne réussite, succès aux examens à tous les élèves et étudiants marlysiens.

Je vous souhaite avec l'équipe municipale, l'ensemble des services, d'excellentes vacances, repos et détente.

Votre dévoué, André SPECQ

Avec cette citation de Jacques BREL pour un ami !

"Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns "

AGENDA	— 02	
ENTREFILETS	— 03	
VIE LOCALE	— 04	
INFO LOCALE	— 11	
VIE ASSOCIATIVE	— 18	
ENFANCE JEUNESSE	— 23	
VIE SCOLAIRE	— 29	
CONSEILS MUNICIPAUX	— 41	
ÉTAT CIVIL	— 52	

Bulletin municipal d'informations
de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46
www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication :
André SPECQ, Maire,

Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information.
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie "J.B. IMPRESSIONS"

www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76



JUIN

SAMEDI 24 DE 10H À 12H

Livres – Libres, square Dalibard par Gaïa.
15h30 : café lecture salle Henri Marlé par Gaïa.

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25

Gala de fin d'année de l'Alliance Gym FM à la salle des sports.

JUILLET

JEUDI 13 À PARTIR DE 21H

Bal Populaire avec l'orchestre de variétés Spirit Music sur la place Dalibard. Restauration sur place.

VENDREDI 14 À 11H30

Commémoration du 14 juillet au Monument aux Morts.

SEPTEMBRE

SAMEDI 09 DE 10H À 16H

Forum de la vie associative et locale à la salle des sports.

SAMEDI 09 À 20H30

Retraite aux flambeaux, départ de la salle des fêtes.

SAMEDI 09 22H

Feu d'artifice au Parc Allende.

DU SAMEDI 09 AU 24

Fête foraine au parc Allende.

MERCREDI 13 DE 14H À 21H30

Don du sang, salle des fêtes.

DIMANCHE 17 À PARTIR DE 11H30

Fête de la Moisson, Parc Allende pour le repas champêtre et 14h pour l'ouverture des jeux, activités et animations musicales.

OCTOBRE

SAMEDI 07 À 18H

Présentation de la programmation de la saison culturelle à l'espace culturel Lucien Jean.





Pourquoi faire de la sophrologie ?

La sophrologie est très efficace dans toutes les situations stressantes de la vie quotidienne pour retrouver son calme, gérer ses émotions et reprendre confiance en soi.

La sophrologie est une méthode anti-stress naturelle. Les 3 étapes indispensables dans sa pratique sont :

- a) la maîtrise de sa respiration ;
- b) le relâchement musculaire ;
- c) la détente mentale.

Concrètement, ce sont des exercices qui amènent à travailler la respiration, la décontraction musculaire et la suggestion mentale à travers la visualisation d'images positives.

C'est une méthode douce et naturelle, qui s'adapte à tous, quels que soient l'âge et la condition physique.

L'idée est de vous fournir une boîte à outils que vous pouvez utiliser à tout moment. L'objectif ultime de la méthode est de permettre aux personnes de pratiquer les exercices seuls ensuite, au bureau ou à la maison.

A partir de la rentrée 2017, j'organiserai une fois par mois un atelier Sophrologie pour adultes le samedi après-midi.

lasophrologiepourvous@yahoo.fr



Vous organisez votre soirée d'anniversaire ou de mariage ?

Confiez-nous l'animation musicale de votre soirée !

Plus d'informations sur www.dj-sba.fr ou au 06.21.15.40.45.

Vous cherchez une DJ jeune et dynamique afin de faire danser vos invités, s'amuser, et passer un agréable moment en musique ?

CCAS

Centre Communal d'Actions Sociales



Le 18 janvier 2017, 284 seniors Marlysiens ont eu le plaisir de partager un après-midi avec un beau spectacle de strass et plumes intitulé «toutes les danses du monde» suivi d'un moment de partage autour d'une belle et bonne galette fabriquée par notre boulanger. Les quelques danseurs ont pu profiter de la piste de danse animée par Alexandra l'accordéoniste.



Sortie théâtre à Paris, le 18 mars 2017, 26 participants, heureux d'avoir vu cette pièce de théâtre pleine d'entrain et d'humour.

Le Samedi 1^{er} avril 2017, un après-midi détente au salon de jardin de Senlis, vous avait été proposé. 29 «jardiniers» amateurs ou experts... ont profité de cet après-midi. Quelques-uns se sont lancés dans la création de fleurs en papier de soie. D'autres ont pu faire de beaux achats afin d'embellir leur jardin.



Ecole municipale de musique

Inscriptions pour l'année scolaire 2017/2018

Envie d'apprendre à jouer d'un instrument ?
D'apprendre à chanter ? De se perfectionner ?
L'école municipale de musique propose des formations pour tous les niveaux et tous les âges.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions se feront lors du Forum de la vie associative et locale, le 9 septembre.

Les réinscriptions se sont déroulées du 23 mai au 23 juin.

Les professeurs distribuent à chaque ancien élève une fiche de réinscription. Les élèves pourront ainsi réserver leur place pour l'année suivante.

Confirmation des inscriptions :

Vendredi 8 septembre, de 16h30 à 19h30,
Espace Culturel Lucien Jean.

Lors de cette session, les anciens élèves auront à confirmer leur inscription à l'Ecole de Musique et à compléter le dossier. Le jour et la permanence des professeurs afin de mettre en place les horaires leur seront donnés ce jour-là.

Permanence des professeurs :

Du lundi 11 au samedi 16 septembre.

Chaque professeur viendra rencontrer les élèves et leurs parents afin de définir les plannings de cours, renseigner les futurs musiciens...

Reprise des cours :

Lundi 18 septembre.

Pour tout renseignement concernant une nouvelle inscription, vous pouvez venir nous voir à l'école de musique, ou nous contacter au **06.47.21.34.73**.

Et, bien sûr, assister aux concerts et auditions qui sont ouverts au public.



Ensemble, rendons notre ville plus propre

Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres.



Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections, elles sont insupportables.

Ces déjections canines sont le calvaire des piétons, qui peuvent glisser ou chuter accidentellement, le calvaire des parents pour leurs enfants qui s'amuse et jouent, dans les jardins publics, les aires de jeux ou sur les pelouses, entre autre, l'espace Dalibard ou Parc Allende, qui leur sont dédiés, mais aussi le calvaire des agents municipaux en charges des espaces verts et de la voirie. Cela devrait inciter chacun à ramasser les déjections de son animal. L'absence de souci du respect de l'autre et de salubrité publique, engendre malheureusement une bien mauvaise image des propriétaires indécents de chien.

En effet, si les rues, les trottoirs, les espaces publics de Marly-La-Ville sont en quelque sorte «notre propriété collective», il appartient en

contrepartie au maître de l'animal, de se considérer comme responsable de l'utilisation de cet espace. Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus, leurs déjections, ils n'en sont pas responsables : ainsi ensemble, nous devons veiller à ce que leurs promenades soient un véritable plaisir pour tous.

Merci Mesdames, Messieurs les maîtres de penser aux sachets ramasse-crottes «un petit sac pour votre chien, un grand bon pour la propreté». Vous pouvez vous en procurer à prix convenable dans tous les magasins spécialisés. Il existe aussi des étuis de pochettes qui peuvent se fixer sur la laisse ou le collier. A vous de jouer maintenant ; c'est toujours mieux que de l'avoir sous la chaussure. N'ayez pas honte ! De rendre à la commune ses espaces verts et avenants, agréables et charmants ce, pour le plaisir de tous. Merci d'y être attentif.

*Daniel MELLA
Maire-adjoint
au cadre de vie et environnement*

L'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le code pénal (Article R632-1), pouvant être sanctionnée. La loi permet de punir d'une contravention de 2^e classe ceux qui abandonnent les déjections, ordures sur les lieux publics non prévus à cet effet.

Le montant forfaitaire de la contravention de 2^e classe est de 35 € pour un paiement inférieur à 45 jours et majoré à 75 € pour un paiement supérieur à 45 jours. Article R 632-1 du Code Pénal.





Miss Tétons est Marlysiennne ! Marly-la-Ville, capitale européenne du téton

Un concept unique en Europe à Marly-la- Ville : le tatouage 3D du mamelon.

Chaque année en France, 20 000 femmes subissent une mastectomie (ablation d'un ou des deux seins) et malgré des chirurgies réparatrices, la reconstruction de la plaque aréolo-mamelonnaire (PAM) est une étape qui n'était jusqu'à présent pas toujours bien prise en compte et peu satisfaisante. Mais aujourd'hui, Alexia Cassar, Marlysiennne, propose aux femmes ayant eu un cancer du sein de retrouver leur mamelon grâce au tatouage 3D.

Un concept : le tatouage 3D à visée de reconstruction.

La technique du tatouage traditionnel, appliquée à la reconstruction de la PAM, est utilisée avec succès par les anglo-saxons depuis de nombreuses années, mais encore très méconnue en Europe. L'utilisation de techniques de tatouage réaliste, simulant la 3D, donne des résultats esthétiques plus satisfaisants

et surtout, plus durables que la dermopigmentation proposée par le corps médical.

Après des années dans la recherche médicale contre le cancer, Alexia Cassar a choisi de suivre sa passion, le dessin, pour aider les femmes, après leur cancer du sein, à se réapproprier leur sein reconstruit et aimer leur nouvelle apparence pour reprendre pleinement possession de leur estime de soi et de leur féminité.

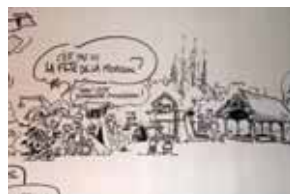
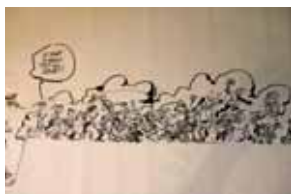
C'est à Marly-la-Ville qu'Alexia Cassar a choisi d'implanter sa société de tatouage – The Peony Company - dédiée à la reconstruction en 3D du mamelon, dans un lieu qui n'est ni un salon de tatouage classique, ni un salon d'esthétique, ni un cabinet médical, et qui permet aux femmes de se sentir prises en charge dans un cocon dédié à leur bien-être en toute intimité, confidentialité et chaleur humaine. Une formation à la dermopigmentation médicale réparatrice, complétée par une formation au tatouage traditionnel à Louvres, et une formation spécifique à la reconstruction du mamelon en 3D aux Etats-Unis ont

permis à Alexia Cassar de s'installer pour offrir un service unique en France et en Europe, 100% dédié à la prise en charge des patientes après une mastectomie, développé en collaboration avec des chirurgiens de l'Institut Gustave Roussy et avec le Syndicat National des Artistes Tatoueurs (SNAT).

Alexia Cassar propose également une approche artistique dans le cas d'un refus de reconstruction, pour atténuer l'impact psychosocial des cicatrices par exemple.

Déjà des femmes viennent de toute la France, et même de Belgique, pour bénéficier de ce service qui donne des résultats bluffants et surtout définitifs. Femme au grand cœur, artiste soucieuse d'aider les femmes, Alexia Cassar a fait de sa passion un métier et toute l'équipe municipale soutient ce projet, qui fait de Marly-la-Ville, la capitale du téton !

Informations :
thepeonycompany.fr





Exposition

«Marly comme vous ne l'avez jamais vue» & «Marl'idéale»

**Interroger ?
Peut-être...
Impressionner ?
Sans doute...
Chavirer ?
Incontestablement.
Ça s'est passé Espace
Culturel Lucien Jean.**

Philippe Chaberty exposait de riches aquarelles d'inspiration locale et Michèle Mardon l'accompagnait de sa prose inimitable, toute en sensibilité quasi musicale.

Inutile de présenter Philippe et Michèle. Ils se sont forgés, depuis bien des années, ici à Marly, une réputation incontestée.

Philippe a réalisé pour cette exposition, dont le thème est Marly-la-Ville,

protection de notre environnement, une gigantesque fresque de 25 mètres. Un record. Il y étale copieusement un humour bien calé entre tendresse et malignité. A peine plus loin, les aquarelles de Philippe rivalisent de technique et de sensibilité. Illustrations d'endroits connus ou discrets de Marly, c'est au visiteur de trouver... Michèle, sous chaque aquarelle fait chanter les mots, danser nos émotions.

Philippe et Michèle sont de réels artistes car, interroger, impressionner, chavirer sont bien les atouts premiers de la création artistique. Il s'agit là de vraie Culture, celle qui a la vocation d'émouvoir, de rassembler.

Les enfants des écoles se sont d'ailleurs associés à cet événement,

en présentant avec talent des maquettes très originales sur le thème de la ville (voir l'article dans la rubrique «vie scolaire»).

Marly la Ville, Espace Culturel Lucien Jean, une belle exposition, un bien bon moment.

Patrick ROLLAND



Ça s'est passé à Marly-la-Ville !



Culture saison passée

Humoristes, circassiens, danseurs étoile, comédiens, musiciens amateurs, et tant d'autres... l'Espace Culturel Lucien Jean a accueilli nombre d'artistes cette année avec un public au rendez-vous pour découvrir des œuvres, rire, réfléchir et simplement prendre du plaisir en venant voir des spectacles.

De *Bruno Salomone* au duo acrobatique de *Respire*, en passant par les discours de *Jaurès* et en s'esclaffant avec *Ahmed Sylla*, la programmation de cette année a mélangé les arts, les styles et les découvertes.

La commune de Marly-la-Ville s'attache à défendre les artistes qui donnent à voir le monde autrement, et soutient ainsi la création à travers la diffusion d'œuvres. Mais elle est également attachée à défendre la vie associative et permet ainsi aux amateurs de se produire sur une vraie scène.

Cette défense d'une vie culturelle riche répond à une volonté politique de rendre les arts, l'éducation artistique et la culture accessibles à tous.

La municipalité vous donne donc rendez-vous le 7 octobre prochain à l'Espace Culturel Lucien Jean pour découvrir la saison culturelle 2017-2018 qui proposera de partager à tout âge des spectacles très différents.

Moment Musical



Ronde Cycliste

La 40^e ronde cyclo de l'USEP s'est arrêtée à Marly-la-Ville pour y passer la nuit du 15 au 16 mai.



Fête des voisins



La Grande Dictée

Sur la table une feuille blanche, un porte-plume et sa plume, une bouteille d'encre violette, un buvard et une règle.

Devant soi, un bureau et derrière celui-ci des cartes géographiques, des verbes conjugués et une personne vêtue d'un tablier gris.

Une dictée, des questions, du calcul, de l'histoire, de la géographie, de la leçon de choses et de l'éducation civique, toutes ces questions auxquelles il faut répondre.

Un retour vers le passé ?

Un cauchemar ?

Non juste un dimanche après-midi ludique à la salle des fêtes avec remise de diplômes, petits gâteaux

et boissons pour terminer cette journée sans oublier le quizz et ses cadeaux pour l'équipe gagnante.

Et l'année prochaine on fera mieux : on s'attaquera aux classes de CE1 et CE2 avec des sujets adaptés.

En attendant un grand merci à tous les participants et surtout toutes nos félicitations à Robin Alarcon dans la catégorie jeunes et à Mme Jacqueline Perrot et M. Alain Abraham ex-aequo dans la catégorie adultes qui ont totalisé le plus de points.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine encore plus nombreux.



Nouvelles sur l'urbanisation à Marly-la-Ville

Beaucoup de Marlysiennes et Marlysiens s'interrogent sur l'énorme hangar construit à l'entrée Sud de la commune, après celui bâti il y a deux ans, qui transformait déjà le paysage de notre commune, entre autre la vue du clocher de l'église Saint-Etienne. Ces bâtiments agricoles se trouvent à 600 mètres pour le premier, de notre territoire de Marly-la-Ville et le second à environ 650 mètres sur le parcellaire de la commune de Puisieux-en-France.

Ces ouvrages occultent en arrivant par l'Ouest, la vue de la commune et du clocher de l'église si cher à tous, mais aussi aux Architectes des Bâtiments de France du Val d'Oise qui après un avis rendu sur Marly-la-Ville n'ont exprimé ni d'observation, ni de suggestion.

Pourtant le patrimoine classé, objet de toute l'attention des Architectes des Bâtiments de France (ABF), impose de multiples contraintes pour toutes demandes de travaux de modernisation, de réhabilitation, voire de simples travaux de toitures, de peintures ou de fenêtres, pour l'ensemble des aménagements envisagés dans un rayon de 500 mètres de l'édifice.

Pour la plupart, ces contraintes lourdes se trouvent souvent

éloignées de l'intérêt patrimonial. Les avis deviennent difficiles pour les demandeurs d'autorisations et pour les élus en charge du développement de logements avec les impératifs des lois ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et DUFLOT.

Ainsi le parc de 140 logements sociaux, diminué de l'accession sociale à la propriété (programmes des années 1976/1980) atteint à ce jour environ 7% du parc immobilier des propriétaires) loin des objectifs fixés par l'Etat, portés à 25%. Cette obligation, oblige les communes à construire, sous peine de très lourdes pénalités prélevées directement chaque année sur le budget communal (146 000€).

La volonté des élus est de respecter les prévisions, avec discernement, avec la maîtrise contenue des constructions dans une mixité sociale indispensable, pour rester dans une commune où il fasse bon vivre dans un cadre rural.

La pression exponentielle du foncier des seuls espaces constructibles possibles sur Marly-La-Ville, situés en cœur de ville dans les 500m autour de l'église, ne facilite pas la gestion de ce dossier.

Ainsi notre commune se voit pénalisée trois fois : par les ABF qui ne

facilitent pas et par les services de la Préfecture qui appliquent strictement lois et taxes, et par les prix déraisonnables du foncier.

En accord avec le Conseil Municipal au mois de Février dernier, M. le Maire, a déposé un recours auprès de M. le Préfet de Région Ile-de-France, contre l'avis des ABF concernant leur refus de permis de construire «FERME SUD». Au mois d'avril, les services du Préfet de Région d'Ile-de-France, ont donné un avis favorable plus circonstancié que celui de l'ABF. Le Groupe BOUYGUES attend l'avancement du permis de construire...

Cependant les premiers résultats des fouilles archéologiques laissent à penser que des recherches complémentaires seront demandées. Elles devraient retarder les débuts des travaux.

Le dossier reste à suivre, avec l'engagement de nouvelles fouilles sur les terrains des haras !

*Daniel MELLA
Maire adjoint,
Cadre de Vie, environnement,
urbanisme*



Les archéologues à la découverte de l'ancien village de Marly-la-Ville

Au même titre que les habitats, néolithiques, les fermes gallo-romaines ou les villas gallo-romaines qui parsèment la plaine, le village médiéval est un objet qui intéresse les archéologues et les historiens.

À l'occasion de travaux dans les églises, de projets immobiliers qui touchent les centres anciens, les services de l'Etat (DRAC, Services Régional de l'Archéologie) prescrivent des diagnostics archéologiques destinés à vérifier la présence de vestiges par la réalisation de tranchées, et qui donnent parfois lieu ensuite à des fouilles plus étendues.

À Marly-la-Ville, après une fouille dans l'église en 2005, la réalisation de diagnostics de grande ampleur réalisés par l'Inrap en 2016 et 2017 sur le périmètre de deux grandes fermes, et leur poursuite prochaine sur les terrains de l'ancien haras contribuent, en très peu de temps, à mieux connaître l'origine du village, même si les informations recueillies à cette phase

des travaux (limitées à un dixième de la surface) sont à confirmer par des fouilles ultérieures.

L'église (2005)

Une intervention a été effectuée par l'Inrap (L. Cissé) dans l'église Saint-Etienne, en décembre 2005 à la faveur des travaux de consolidation du clocher et de reprise en sous-œuvre des fondations de la travée sous clocher. Cette intervention, qui a porté sur une petite surface de 39 m², a révélé des vestiges antérieurs à l'édifice actuel, caractéristiques d'un habitat rural (silo, petit «fond de cabane», fosses, trous de poteau). Cette première phase d'occupation est placée antérieurement au début du XII^e siècle, notamment grâce à la découverte dans le comblement du silo d'un petit ensemble de 8 monnaies chronologiquement très homogène (sept deniers et une obole de Philippe I^{er}) qui, compte tenu de l'assemblage, a dû être constitué entre 1101 et 1115. À cette occupation succède un édifice cultuel roman (un tronçon de mur en grès est attribué à l'édifice), érigé dans la première moitié du XII^e siècle et associé à un cimetière implanté à l'extérieur. Celui-ci sera ensuite remplacé par une église

gothique, édifée entre 1264 et 1265 (datation par dendrochronologie, étude des cernes des bois de charpentes), qui, par la suite, fera l'objet de divers remaniements.

La ferme Leconte (2016)

Un diagnostic a été effectué par l'Inrap (N. Warmé) en 2016 à l'emplacement de la Ferme Boisseau (anciennement ferme Leconte), face à l'église, sur une superficie de 2 ha (projet Bouygues). Cette opération a mis en évidence une occupation dense à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, mais avec des éléments antérieurs résiduels datant du haut Moyen Âge (période carolingienne). Celle-ci est ensuite prolongée par une occupation médiévale et moderne.

La ferme Bauche/propriété Dalibard (2017)

Effectué en Février 2017, ce nouveau diagnostic de plus de 2 ha (F. Gentili, Inrap) sur un autre projet immobilier (EPFIF/Bouygues) nous fournit une clef essentielle à la compréhension de l'origine du village de Marly-la-Ville : l'existence d'un important habitat du haut Moyen Âge, avec une bonne conservation



Fig. 1
Vue d'une tranchée de diagnostic avec vestiges archéologiques
Cliché N. Warmé (Inrap)



Fig. 2
Vue d'un silo à grains en cours de fouille
F Gentili (Inrap)

des vestiges (bâtiments de terre et bois matérialisés par des trous de poteaux, silos, cabanes etc.) (Fig.1 et 2)

Cet habitat se trouve en bordure de la voirie principale du village mais se développe aussi dans un espace situé plus en retrait, dont la localisation semble liée à l'existence d'un autre chemin, en direction de Luzarches. (Fig.3)

Nous aurions donc affaire à une localisation intermédiaire entre le site d'habitat tardo-antique et mérovingien du Perrier les Hantes (site partiellement étudié par R.Guadagnin, JPGF, en 2010), situé le long du chemin de Luzarches, et le village médiéval classique, structuré en bordure de la voie de Louvres à Orry-la-Ville.

La continuité chronologique entre la période carolingienne et le Moyen Âge classique montre que cette implantation est l'un des habitats à l'origine du village de Marly-la-Ville.

L'habitat du haut Moyen-Âge est reconnu sur une superficie supérieure à 1 ha. La densité observée permet d'envisager la présence

d'environ un millier de structures archéologiques sur la zone impactée par le projet immobilier.

La découverte, dans le grenier d'un bâtiment voué à la démolition, d'une partie des archives de la ferme permet de croiser les informations de ce fonds, avec celles effectuées sur les bâtiments de la ferme. Elle documente notamment les destructions de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi tout le fonctionnement de la ferme depuis le début du XX^e siècle. Enfin, la propriété Dallbard, lieu emblématique de la recherche scientifique de l'époque des Lumières, avec les premières expériences sur les propriétés électriques de la foudre (mai 1752)(Fig. 4.)

Pour conclure, le diagnostic effectué dans la ferme Bauche et en périphérie de celle-ci apporte un élément majeur à la compréhension de la genèse du village de Marly-la-Ville à partir d'un habitat du haut Moyen Âge. Il permet aussi de compléter les données du diagnostic effectué sur une surface similaire à la Ferme Lecomte, face à l'église de Marly.

Sur les deux diagnostic, les XII^e et XIII^e siècles sont bien représentés et

montrent une importante densité de vestiges indiquant un fort développement du village à cette période. Les premières mentions du village indiquent déjà un premier édifice roman et un cimetière dans le courant du XII^e siècle.

Les résultats des deux diagnostics 2016 et 2017, qui complètent une première intervention limitée dans l'église (2005), montrent potentiellement une surface d'étude rarement obtenue en aussi peu de temps dans les villages actuels. Et la programmation prochaine d'un grand diagnostic archéologique (SDAVO) dans le vaste parc du château des Comte de Marly-la Ville (de Hodic, Nantouillet) à l'emplacement du haras rend ce dossier particulièrement prometteur en terme de surface.

Ce point est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit dans un territoire où les coeurs de villages ont fait l'objet de recherches attentives et présentent déjà des cas différents : créations précoces avec sanctuaire, comme à Louvres ; ancrage plus tardif autour d'un habitat seigneurial, comme à Villiers-le-Bel ; ou encore village de potier, comme à Fosses.

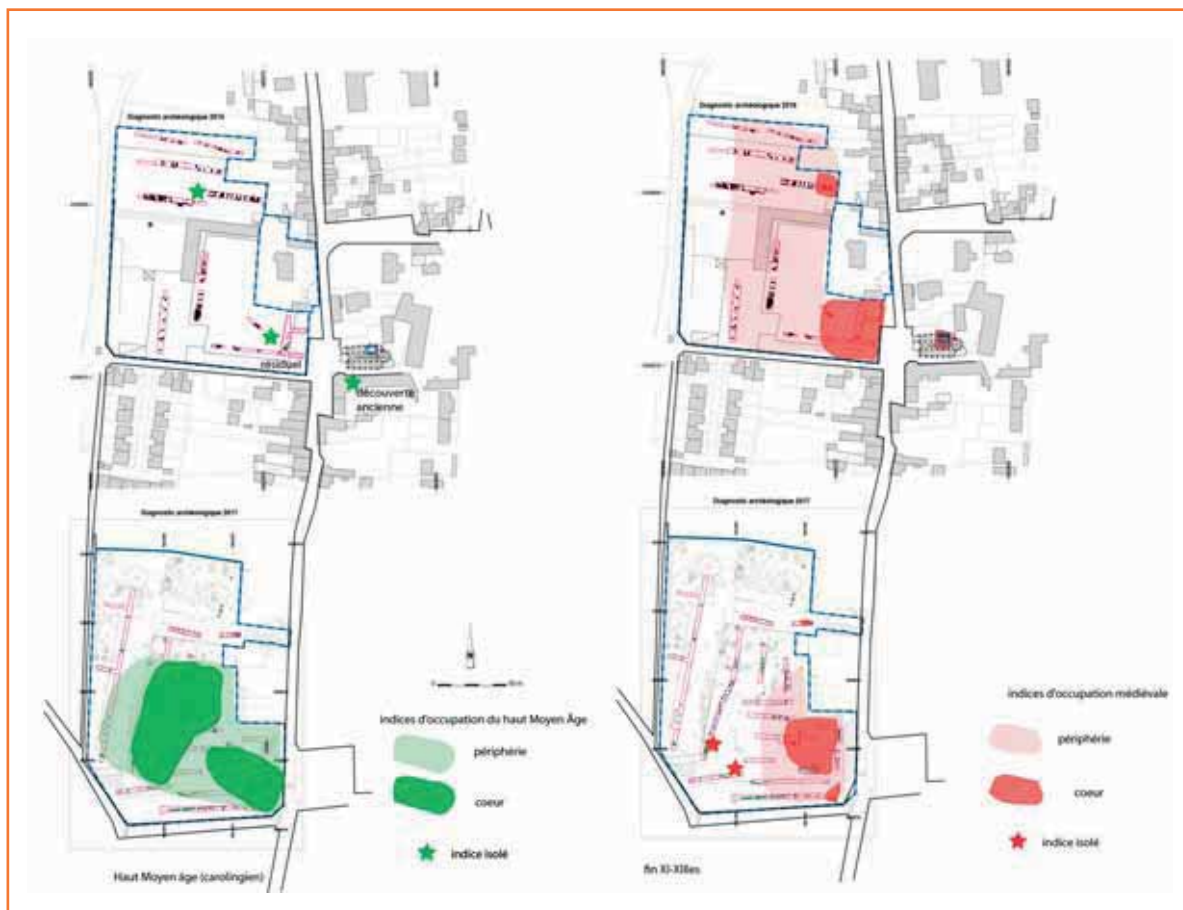


Fig. 3
 L'expérience sur la foudre dans la propriété Dalibard
 In : À travers l'électricité. Editeur Librairie Nony, Paris, 1900

Au-delà de la simple juxtaposition des études de cas des villages, c'est aussi la compréhension de la formation progressive du maillage territorial de villages entre l'Antiquité tardive et la période médiévale classique qui est rendue possible.

De nouvelles découvertes en perspectives sur l'origine de Marly-la-Ville dont les archéologues ne manqueront certainement pas de faire part au fur et à mesure aux habitants de la ville, par l'intermédiaire de la commune ou du musée Archéa.

François Gentili
 Ingénieur chargé de recherches
 Inrap

www.inrap.fr

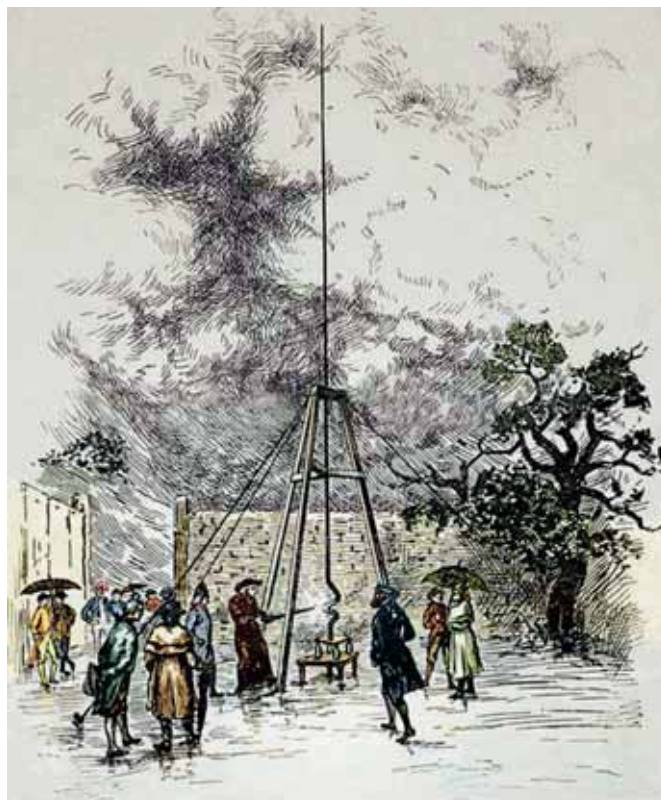


Fig. 4
 Aux origines de Marly-la-Ville : l'habitat du haut Moyen Âge et le village médiéval d'après les diagnostics archéologiques 2016 et 2017
 Dessin F Gentili (Inrap)



Compteur Linky Peut-on le refuser ?...

**Oui provisoirement.
Non à terme.
Remplacement
obligatoire ?
Vous n'avez pas
vraiment le choix.**

Vous devez accepter le remplacement de votre compteur. «Votre contrat prévoit que le gestionnaire de réseau peut remplacer des appareils en fonction des évolutions technologiques.»

Les compteurs «communicants» viennent remplacer les anciennes générations de compteurs mécaniques, qui pour les plus récents datent des années 1990. Qu'il s'agisse d'un compteur classique ou de Linky, la règle est la même, votre compteur électrique ne vous appartient pas. Le contrat de concession incluant la gestion des compteurs et les missions de comptage, le client

ne peut s'opposer à l'installation du nouveau compteur.

Ils peuvent être refusés, mais ce serait reculer pour mieux sauter, outre la facturation imposée pour déplacement d'un agent, en cas de problème, le compteur défaillant sera remplacé par un Linky.

Dans l'immédiat 35 millions de compteurs sont à installer. ENEDIS ne va pas perdre de temps à tenter de convaincre les récalcitrants ! Dans l'avenir ce sera différent, tenant compte que toutes les opérations se faisant à distance avec Linky, les déplacements pour les relevés de compteurs qui auraient dû être changés pourraient être facturés.

La généralisation des compteurs Linky est une obligation légale bien cadrée (lois + décrets d'application + arrêtés). La décision d'installer ce compteur chez les abonnés résulte

de la loi adoptée le 10 février 2000, devenue l'article L. 341-4 du Code de l'Energie, complétée par l'article R. 341-4 issu du décret du 31 août 2010. Elle fixe l'obligation aux gestionnaires de réseaux de retenir un compteur répondant à ces fonctionnalités, aussi les recours seront difficiles en cas de facturations élevées pour des compteurs classiques. La démocratie et la dictature sont bien en place dans notre pays, malgré les pétitions, malgré les rapports sur la nocivité des ondes sur certaines personnes, nous serons tous dotés à terme de ce compteur communicant «LINCKY».

*Daniel MELLA,
Maire adjoint au Cadre de vie*



Compteur Lincky

Début 2016, ENEDIS (ex ERDF) avait annoncé le déploiement des nouveaux compteurs Linky (compteur communicant qui utilise du CPL (Courant Porteur en Ligne) courant couramment utilisé dans la vie courante) dans le Val d'Oise.

La mise en place du compteur Linky pour notre commune est programmée courant Septembre 2017 à Avril 2018.

Qui est concerné par un compteur LINCKY ?

Sont concernés par le compteur Linky, tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36kVA : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités.

Quelles sont les avancées pour les consommateurs ?

Les interventions courantes peuvent être effectuées à distance, sans rendez-vous et sans dérangement et le dépannage en cas d'incident est plus rapide.

Le relevé de consommation se fait à distance : plus besoin d'être présent !

Chacun dispose d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone via un espace personnel sécurisé.

Ce nouveau compteur permet aussi à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin avec par exemple le pilotage des équipements compatibles de la maison.

Le coût de l'installation de ce nouveau compteur est supporté par le gestionnaire de réseau et ne donne lieu, en vertu de la loi, à aucune facturation pour l'abonné.

En parallèle de ce déploiement de grande envergure, ENEDIS continue d'assurer son rôle de distributeur dont une partie des activités consiste à renouveler des compteurs défectueux ou à en installer dans le cadre des nouveaux raccordements. Ce flux représente

environ 1 million de compteurs chaque année.

Cette pose «par opportunité», a débuté depuis le 1^{er} janvier 2016 sur l'ensemble du territoire. Il est à noter que les interventions seront obligatoirement réalisées par un technicien ENEDIS qui aura pris préalablement contact avec **l'administré concerné.**

Pour toute question sur le compteur LINCKY :
www.enedis.fr/lincky
ou au N° Vert 0 8000 54 659

Sécurité : Un nouvel accès à l'école du Bourg élémentaire pour les élèves...

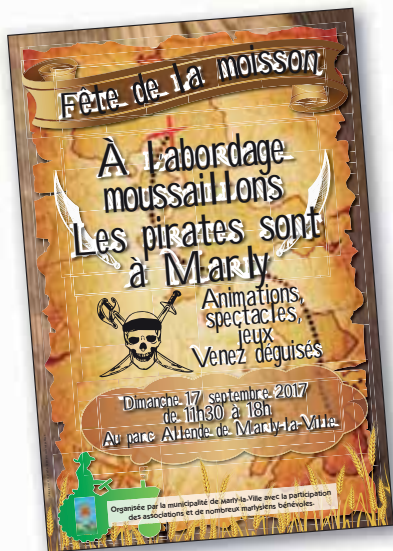


Toutes les solutions avaient été envisagées, en vain, pour limiter la sortie des élèves de l'école du bourg élémentaire sur la rue Gabriel Péri, trop fréquentée par les véhicules, avec malheureusement parmi les chauffeurs, des personnes irresponsables roulant à vive allure et sans aucun respect du code de la route.

Par ailleurs, il aura fallu de longues années de négociation pour voir le Haras de Marly-la-Ville devenir propriété de l'Établissement Public foncier d'Ile de France (EPIF), avec le concours de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune.

Grâce à cette acquisition, la municipalité a ainsi pu réaliser l'un de ses projets pour la sécurité des enfants de ce secteur. En effet, courant avril, vous avez pu voir entrer des véhicules par le portail du Haras, laissant l'accès à nos équipes techniques afin d'aménager un cheminement piéton sécurisé allant de l'école élémentaire vers l'école maternelle. Tous les déplacements des élèves durant le temps scolaire ou extrascolaire pour les sorties, la restauration, etc., pourront ainsi se faire en traversant la cour de l'école maternelle pour une sortie sur le parvis de l'église.

Notre souhait est bien entendu de pouvoir mener ce projet à son vrai terme, c'est-à-dire qu'il permette un jour, une sortie des deux écoles côté Haras et donner ainsi l'opportunité aux familles de déposer et reprendre leur enfant en toute sécurité. En attendant, merci à tous les adultes d'être vigilants pour la sécurité des enfants sur ce secteur du Bourg.



Fête de la moisson

Le dimanche 17 septembre prochain pour une après-midi festive et ludique.

Sans le concours des associations et de bénévoles, la fête ne pourrait avoir lieu, alors que vous soyez membres d'une association ou habitants de Marly ou d'ailleurs, vous pouvez nous aider à tenir un stand ou proposer une activité ! Toutes les bonnes volontés, idées et les bras musclés sont les bienvenus.

Pour cela, vous pouvez téléphoner en mairie au **01.34.47.46.46** ou écrire un courriel à marlylaville95@roissy-online.com en spécifiant bien l'objet du contact : Fête de la moisson

Je vous remercie par avance et compte sur votre implication,

*Sylvie JALIBERT
Maire-adjointe chargée
des animations et festivités*

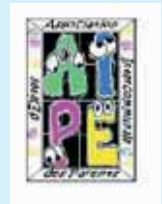
En 2016, Marly a fait son cirque à l'occasion de la fête de la moisson.

En 2017, les pirates accosteront à Marly-la-Ville, au parc Allende

N'hésitez pas à venir nous retrouver pour le plus grand plaisir des enfants et des adultes qui viennent passer une journée familiale et conviviale.



Évènement Kapla à l'école Maternelle La Garenne



Cette année, grâce à ses différentes opérations de ventes de bulbes et brioches, l'association de parents d'élèves AIPE a pu financer à l'école maternelle une après-midi Kapla.

Les enfants ont construit toute l'après-midi des tours, maisons et ponts. Même le monstre du Loch Ness a fait son apparition !

Chapeau à tous les petits artistes !

L'Entente Fosses Marly Basket Club recrute

L'Entente Fosses Marly Basket Club a besoin de renforcer son équipe Seniors qui évoluera en DM2 la saison prochaine.

Le club ouvre ses entraînements dès aujourd'hui pour la section. Nous souhaitons renforcer le secteur intérieur en priorité mais les autres postes ne sont pas fermés non plus.

N'hésitez pas à nous contacter.



A.S.P.A.S. (Association pour la Protection des Animaux Sauvages)



J'ai eu encore cette année le plaisir de pouvoir intervenir dans deux classes (CP Mme Urbanik du Bourg et C.E.1 Mme Lemaire du Bois Maillard) avec comme thématique : «L'HIVER DANS LA NATURE». Nous avons pu sensibiliser les enfants par un regard extérieur sur la nature qui les entoure.

Que faisons-nous en hiver ? Nous dormons un peu plus, nous mangeons plus, nous bougeons moins, nous mettons du chauffage, nous nous habillons plus, nous sommes un peu plus malades. En hiver, la nature (faune et flore) s'endort, résiste, s'adapte pour pouvoir survivre et revivre au printemps. Pour tous les animaux, il faut jouer avec les facultés d'adaptation que la nature met à leur disposition.

En hiver la nourriture est à la fois moins abondante et plus pauvre en éléments nutritifs. Survivre à l'hiver passe par 3 solutions : la migration, l'hibernation, l'adaptation.

Nous avons donc étudié certains animaux (hérisson, escargot, serpent, poisson, ours, oiseaux, hirondelles, renard...) pour les situer dans l'une de ces catégories.

Nous avons pu découvrir que les oiseaux comptent sur les mangeoires et contrôlent leur énergie en limitant les déplacements, que le cerf réduit son estomac pour manger moins, que le renard augmente sa fourrure pour avoir plus chaud, que les insectes pondent avant l'hiver pour assurer leur descendance...

Nous nous sommes attardés sur les oiseaux qui restent en fabriquant une mangeoire par élève (bois et bouteille plastique) qu'ils ont ramenée chez eux pour leur jardin et sur les hirondelles en observant les nids dans Marly (étude de nos maisons modernes qui empêchent la pose de nids : volets en bois sans ouverture, stores roulants extérieurs), en projetant un film sur les hirondelles en pleine nature, en confectionnant un nid avec des boîtes d'œufs et de la colle en papier.

Nous avons terminé le projet par une recherche sur les animaux étudiés à la bibliothèque de Marly. Merci à toutes et tous pour ces jolis moments passés ensemble et d'avoir pu se dire «que la nature est belle !» quand on prend le temps de l'observer, de la respecter et de la préserver. Je rappelle que les hirondelles font partie des espèces menacées et protégées et que la destruction volontaire des nids est passible d'une amende.

A l'année prochaine pour un autre projet.

*Madame NICOLAS
(adhérente A.S.P.A.S. et intervenante en classe)*



K'Danses

Et si nous parlions du rôle des associations...

Selon une étude, il ressort qu'engagement, passion, autonomie, initiative, rencontres... sont les mots les plus fréquemment utilisés par les responsables des associations pour décrire leur expérience de la vie associative. Celle-ci est avant tout une aventure humaine suscitant un fort engagement dont découlent de nombreuses satisfactions. Satisfaction d'avoir réussi souvent avec de petits moyens, satisfaction à faire avancer une cause, une action ou tout simplement plaisir de participer à l'animation d'une commune.

L'action menée par une association est utile. Elle comble un manque, répond à un besoin collectif non satisfait. Certes, l'engagement peut être prenant au point d'être très chronophage. L'investissement consenti peut se traduire également en terme financier. En effet, non seulement les responsables associatifs ne perçoivent pas de rémunérations, mais dans de nombreux cas ils mettent la main à la poche pour se déplacer, faire vivre au quotidien l'association.

Le fonctionnement associatif est aussi décrit avec des qualificatifs forts. Association rime avec «partages», «échanges», «convivialité», sans oublier que l'imagination et la créativité sont également de mise.

L'association K'Danses aime sa commune, alors avec l'appui de ses adhérents, elle participe et organise des événements pour les Marlysiennes et les Marlysiens et parfois pour les communes voisines comme :

- Animation du bal du 14 juillet ;
- Animation de la fête de la moisson ;
- Organisation du Téléthon ouvert à tous ;

- Animations de danse offertes aux enfants du Centre de Loisirs ;
- Aide logistique et Animation aux Foulées SoMaBé ;
- Animation du carnaval des enfants ;
- Représentation à la maison de retraite ;
- Organisation d'un week-end de danse ouvert à tous ;
- Organisation de 10 stages de danse ouverts à tous ;
- Organisation de stages destinés aux jeunes enfants ;
- Organisation le 10 Juin 2017 d'un spectacle de fin d'année ouvert à tous.

L'association K'Danses aime avant tout ses adhérents car, sans eux rien ne serait possible. Ils nous épaulent dans les moments difficiles, ils nous permettent de nous surpasser afin qu'ensemble nous poursuivions cette belle et formidable aventure. K'Danses c'est une équipe solide, adhérents fidèles, professeurs investis et membres du bureau compétents font que K'Danses est une association agréable et dynamique.

Alors on danse... La danse, un minimum d'explications, un minimum d'anecdotes et un maximum de sensations... Alors pour le vérifier n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

L'équipe de l'association K'Danses

Association affiliée à la Fédération Française de Danse

www.k-danses.com

Facebook : Elliott K'Danses

07 81 87 59 84



Steel Pan

Steel Pan est un instrument qui fait partie des percussions. Steel Drum (ou Steel Pan) a été le fruit d'une évolution empirique dans l'île de Trinidad et Tobago.

Après les bambous vinrent les objets métalliques de toutes boîtes, dont les boîtes de conserves, les poubelles métalliques et enfin les bidons de pétrole vers les années 40.

L'instrument est connu sous le nom de «Pan» ou «Steel Pan» qui signifie «casserole» en anglais. Les barils de pétrole font la musique : sa forme grand cylindre en fer



façonné et des baguettes en bois le tout pour constituer les notes de musique et battre le rythme «le tambour d'acier est né» avec le temps s'est perfectionné.

Les instruments :

Il existe plusieurs registres d'instruments, comme dans un orchestre symphonique. Les «Steels Bands» interprètent du classique au Jazz en passant par le Calypso ou au musette, etc ... les «Steels Bands» sont traditionnellement ouverts à tous sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu social.

M. Legretard Phillibert - 01 34 72 40 23

Siège social : Hôtel de ville, 10 rue du Colonel Fabien



T.A.M

La troupe du T.A.M remercie tous les spectateurs qui sont venus voir la représentation d'Agatha Blouse à l'Espace Culturel Lucien Jean.

Nous ne remercierons jamais assez la municipalité pour son engagement envers des associations comme la nôtre, le personnel technique et administratif pour sa gentillesse et son dévouement.

Donc voilà ça s'est fait, maintenant parlons un peu de nous.

Nous avons restructuré la troupe en faisant 2 groupes car il est plus difficile de travailler avec un nombre important d'acteurs et surtout de trouver des textes intéressants.

En partant sur ces nouvelles bases, les dangereux acteurs et surtout actrices du T.A.M sont en pleine recherche de comédies (comiques, déjantées, délirantes etc.....) pour votre plus grand plaisir et aussi le leur.

Pas de chance pour vos zygomatiques avec 2 groupes, double représentation dans l'année et donc...

Si une envie de jouer la comédie avec nous vous prenait subitement,

n'hésitez pas, contactez-nous, nous serons heureux de vous accueillir, la seule condition pour faire partie de cette troupe, étant de ne pas se prendre au sérieux, et de travailler en respectant les qualités et les défauts des autres.

*Le T.A.M
07.68.77.41.49
le.tam.marly@gmail.com*



La Guirlande Francilienne



La Guirlande fait son cinéma

Le Carnaval de Marly-la-Ville avait choisi un thème en or pour la Guirlande Francilienne : le CINEMA.

De prime abord nous nous sommes demandé s'il y avait un rapport entre la danse Folklorique et le Cinéma. Puis nous avons pensé à la manière dont Mikis Théodorakis avait popularisé ce qui depuis apparait comme LA danse traditionnelle de la Grèce, le Sirtaki. Oui il y a un lien entre les danses traditionnelles et le cinéma entre le cinquième et le septième art.

Après tout, la musique country et les danses en lignes ont été popularisées par les westerns, la valse par les films historiques où princes et princesses s'étourdissent dans des valse somptueuses. Et si cela ne suffisait pas à vous convaincre, dites-vous bien que vous n'auriez jamais entendu parler des danses de la pluie (déclinées à l'infini selon les pays et régions) si vous ne les aviez pas vues dans des westerns.

Ayant fait ce constat, la Guirlande Francilienne n'a eu que l'embarras du choix ce samedi 22 avril pour construire une animation à l'occasion de ce carnaval 2017.

Le but : construire une série festive en faisant deviner au public les films que nous illustrerions et en faisant participer le plus possible d'enfants à nos danses.

Nous avons choisi de mimer les ours. L'ours est depuis très longtemps présent dans notre cinémathèque mais aussi dans nos folklores et a donc inspiré nombre de chorégraphes, de musiciens et d'auteurs de films.

Nous ne pouvions faire l'impasse sur les danses du cinéma américain (danses en lignes et mixer) et après avoir fait un clin d'œil aux princes et princesses telle que Sissi immortalisée par Romy Schneider sur une valse chorégraphiée, nous avons voulu attirer tous les jeunes présents avec l'inoubliable danse des Joyeux Hassidims passage d'anthologie des aventures de Rabbi Jacob. Parce que nous savions que les parents seraient aussi présents à ce carnaval, nous choisîmes de leur faire un clin d'œil en présentant un tango mexicain, parodie du tango argentin en souvenir du ... Dernier Tango à Paris de Marlon Brando et de Maria Schneider

Enfin, pour ces présentations, chaque danseuse et danseur avait choisi un costume en lien avec une des danses présentée.

Nous espérons avoir réussi à faire renaître un peu l'univers des films que nous avons voulu illustrer.

Nous espérons aussi avoir fait découvrir que la danse folklorique ou traditionnelle n'était en rien un regret du passé mais était au contraire une composante incontournable de notre patrimoine artistique visant l'ensemble du spectre de notre société : jeunes et moins jeunes, paysans et ouvriers, bourgeois et journaliers. Si nous vous avons convaincu alors n'hésitez pas à nous rejoindre, il est encore temps. Cette animation du Carnaval était la dernière apparition dans La Guirlande Francilienne d'une de nos plus jeunes recrues, Marie, qui, obligée de déménager pour son travail nous quitte à regrets. Quel que soit votre âge (de 7 à 77 ans) vous pouvez nous rejoindre et vous pourrez aussi très bientôt faire naître les sourires sur les visages de ceux pour lesquels nous apprenons ces danses.

**Cahier détachable
pour les enfants !**



**Vacances
Sorties Sports
Carnaval
Jardinage...**

Le carnaval fait son cinéma

22 avril 2017

«Je suis arrivée à 16h30 au COSEC, ensuite une animatrice m'a maquillée en boîte de pop corn et puis j'ai regardé la Guirlande Francillienne danser au milieu du COSEC, ils invitaient les enfants à venir danser. Ensuite nous sommes sortis pour faire le défilé. J'ai trouvé ça trop bien et trop cool.»
Lola N. (CM2)

«J'ai défilé dans les rues en reine des neiges, il y avait de la musique et des personnes avec des tambours. On était derrière le bonhomme carnaval et il y avait plein de confettis. J'ai adoré mais il faisait froid.»
Maëly P. (CE1)

«J'ai vu le bonhomme du carnaval brûler avec des feux d'artifices colorés. J'ai trouvé ça bien, c'était beau.»
Thaïs M. (CE1)

«Pendant la soirée il y a eu un concours de déguisements. Les enfants qui sont arrivés dans les 3 premiers ont reçu des lots. On pouvait manger là bas. Il y avait de la musique et on pouvait danser.»
Angel M. (CP)



Le tournoi de ping-pong

«C'était marrant, tout le monde a participé. Malgré le fait que j'ai fini 3^e, je me suis amusé. Je suis content car depuis la reprise de l'école il y a une vraie table de ping-pong. C'est beaucoup mieux pour jouer avec les copains. Et c'était bien car à la fin du tournoi, on a gagné un trophée.»

Raphaël T. (CE2)

«Même si j'ai fini 2^e, j'ai adoré faire le tournoi. Les matchs étaient en 7 points gagnants. J'ai fait 6 victoires et une seule défaite et ma meilleure victoire était sur le score de 7-0.»

Marc M. (CE2)

«C'était bien car c'était comme une mini compétition mais personne n'a triché et tout le monde était fair-play. Il y avait un bon esprit avec les autres joueurs. J'aimerais bien refaire des tournois de ping-pong ou d'autres sports une prochaine fois.»

Gianni F. (CE2)





Le compost au Bois Maillard

«Le compost c'est une petite boîte où l'on met des déchets de cuisine (épluchures, restes de légumes et de fruits, coquilles d'œuf, marc de café et des serviettes en papier) et des déchets de jardin (feuilles, gazon tondu...).

On verse ce qu'il y a dans les seaux de compost dans le composteur qui se trouve dans le jardin du Bois Maillard.

Ce qui se trouve dans le composteur va se transformer en engrais pour pouvoir planter des fleurs et des légumes.

Je trouve que c'est très bien pour la nature.»



Clémence B. (CE1)



Urban Class

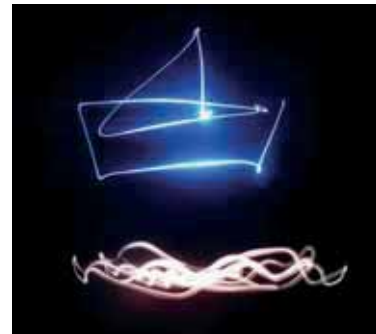
Pour sa 6^e édition, le festival hip-hop Urban Class a fait peau neuve : deux scènes dont une en extérieur, une compétition de trottinette sur le skate-park, une démonstration de graffiti...

Tous les ingrédients étaient réunis pour une après-midi sportive et artistique bien remplie, et cerise sur le gâteau : le soleil était avec nous.

Les associations locales et les services municipaux ont su œuvrer main dans la main pour une journée chargée d'émotion avec de la danse, du rap et bien d'autres styles.

*Service Enfance Jeunesse de Marly-la-Ville
Maison Des Jeunes
01 34 72 51 41*





Zoom sur le Light Painting

Au bourg, sur les deux premières sessions de NAP, nous avons fait du Light Painting.

Le Light Painting, qu'est-ce que c'est ?

Définition :

Comme son nom l'indique, le light painting, c'est du dessin avec de la lumière ! «Light» signifie «lumière», et «painting», «peinture». L'idée est donc bien de «peindre une toile», et pour cela, on utilise un pinceau ! Sauf que pour le light painting, on opère avec du matériel photographique. On parlera donc plutôt de «faire des mouvements» devant un décor, muni d'une source lumineuse...

Pour cela on utilise :

- Un appareil photo (prise de vue mode nuit)
- Un trépied
- Une ou plusieurs lampes torche

Ensuite, il faut choisir le lieu et le cadre pour y installer le matériel. Nous avons choisi une pièce plongée dans le noir.

Comment faire ?

Placez l'appareil sur son trépied, et vous devant l'appareil, lampe de poche en main, et dirigée vers l'appareil photo. Une fois les réglages faits, il ne reste plus qu'à appuyer sur le déclencheur. Pendant toute la durée de prise de vue, il vous suffit alors de dessiner dans le vide, avec la lampe de poche, pour que la lumière émise vienne imprégner le capteur ou la pellicule de l'appareil, et reproduise votre œuvre sur la photo !

Cet atelier était super, magique et coloré ! Mais pas toujours facile :

- La lampe doit toujours être en mouvement.
- Pour écrire un mot il faut l'écrire à l'envers.
- Il faut éteindre ou cacher la lumière pour ne pas voir les traits ou dessins qui ne doivent pas apparaître.
- Il faut être vigilant et ne rien mettre devant la lumière.
- On dessine à main levée sans voir les traits précédents et ce n'est pas évident !

Nous vous laissons maintenant apprécier nos œuvres...



Projet Jardinage

Un groupe d'enfants en atelier Nap et les enfants qui fréquentent l'accueil du soir sur le Bourg se sont mis au jardinage.

D'abord, les enfants ont planté les graines et les ont arrosées régulièrement en surveillant leur évolution dans la salle.

Ils ont aussi fait de la peinture pour égayer le jardin en attendant que les fleurs et plantes poussent, et recyclé des palettes en bois pour les transformer en bac à fleurs.

Les enfants ont ensuite planté le résultat de leurs premières plantations dans le jardin ainsi que des bulbes, des plantes et herbes aromatiques.

Plein d'idées sont encore à concrétiser :

- continuer le recyclage des palettes avec la création d'un bassin pour plantes aquatiques,
- mettre en place un composteur qui sera alimenté avec les déchets des cantines du Bourg,
- trouver un système pour récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage,
- continuer les plantations.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de notre projet et en attendant les enfants surveillent et entretiennent toutes leurs petites plantations....



Marly'Idéale : les enfants rêvent leur ville

Dans la cadre de sa politique d'actions culturelles visant à ouvrir les enfants au monde, aux autres, à la réflexion et participer à leur épanouissement, la commune de Marly-la-Ville a proposé à l'artiste-architecte, Céline Kaci, d'initier 3 classes à l'architecture pour qu'elles conçoivent et réalisent ensuite une maquette collaborative de ville imaginaire.

L'objectif de cette action était d'amener les enfants à voir le monde autrement pour, ensemble, inventer le monde de demain.

Les classes de CE2 de Madame Baron au Bois Maillard, de CM1 de Madame Jean au Bourg et de CE1 de Madame Merrand à la Garenne ont donc participé à ce projet et ont produit, dans un temps très court,

avec enthousiasme et imagination, 3 maquettes, qui ont ensuite été regroupées pour ne faire qu'une seule grande représentant la ville rêvée des enfants. Bravo aux élèves et enseignants pour cette belle réalisation !

Les élèves et leurs professeurs ont découvert la maquette réalisée à partir des réalisations de chacune

des classes et pu apprécier de voir leur travail intégré dans une œuvre collective.

Cette maquette a ensuite été exposée à l'Espace Culturel Lucien Jean, dans le cadre de l'exposition de Philippe Chaberty et Michèle Mardon «Marly comme vous ne l'avez jamais vue» du 21 avril au 19 mai.

Qui est Céline Kaci ?

Architecte diplômée en 1999, Céline Kaci a d'abord participé très concrètement à la conception et à la construction de bâtiments de tailles très variées au sein d'agences parisiennes.

Mais il lui manquait une dimension à ce début d'aventure : pouvoir accompagner la construction d'un monde qui lui semble encore plus passionnant, un monde imaginaire qui aide à vivre maintenant et à inventer demain ensemble. De rencontres en rencontres, cette dimension s'est précisée.

Aujourd'hui, elle poursuit son travail d'architecte : elle conçoit les grandes lignes d'espaces fictifs ergonomiques et écologiques ; dessine en équipe l'architecture d'un lieu rêvé dans lequel on peut se rapprocher et partager une histoire, un moment de vie singulier.

<https://achka.carbonmade.com/>



Rencontres sportives inter écoles à Marly-la-Ville

Cela devient presque une tradition, les services municipaux de l'Enfance proposent depuis trois ans aux enseignants des trois écoles élémentaires de Marly-la-Ville d'organiser des rencontres sportives en partenariat avec eux sur le temps scolaire.

Trois dates sont donc fixées pour alléger les effectifs et tenir compte des différentes tranches d'âge.

Ainsi par équipes composées chacune au minimum d'un binôme des trois écoles de même niveau, des ateliers sur différents thèmes sportifs sont proposés tels que tennis, football, mini-golf, pétanque, basket, etc...

Comme pour toute manifestation ou sortie, des parents d'élèves accompagnent les élèves sur le Stade Sébastien Braëms, lieu central des rencontres.

Ces rencontres sont possibles grâce au travail de l'équipe du

Service enfance et plus particulièrement de l'un de nos agents diplômé éducateur sportif. Nous les remercions pour leur investissement et pour tout le bénéfice au profit des enfants. Et nous remercions les enseignants de leur soutien dans cette mise en œuvre.

Ces après-midis se terminent par une remise de médailles à nos petits sportifs locaux. La première rencontre a eu lieu le mardi 16 mai pour les CM2. Les autres ont eu lieu le mardi 30 mai pour les CP et CE1 et le mardi 13 juin pour les CE2 et CM1.



Opération «Nettoyons la nature»

Vendredi 23 septembre 2016 de 10h à 11h30, les élèves de l'école du Bois Maillard ont ramassé les déchets dans les rues les plus proches de leur école. Chaque parent et chaque maître et maîtresse ont dirigé un groupe d'enfants.

«Avant de partir, la maîtresse nous a donné des gants, des dossards et des sacs poubelles. Il y avait un sac pour les ordures ménagères, un autre pour les papiers et emballages et un troisième pour le verre.»

«Avec la mamie de Shéline, on a ramassé une centaine de mégots, des canettes, des bouts de plastique et des chewing-gums vraiment dégoûtants !»

«Dans notre groupe, nous avons dû tirer sur une barre enfoncée dans la terre, c'était une tringle à rideau avec le câble ! Heureusement, la

maîtresse avait un couteau pour m'aider sinon j'y serais encore !» déplore Maxence. On a même trouvé un enjoliveur et une trousse remplie de stylos dans les ronces ! Estéban a proposé de la confier à son grand frère qui est au collège pour retrouver son propriétaire. Il paraît qu'une fille l'a reconnue et l'a remercié !»

Il y avait le groupe des «M» car tous les enfants de ce groupe avaient un prénom commençant par M, eux n'ont pas pu ramasser tous les mégots car «il y en avait des millions !» déplore Manon.

Maxime raconte qu'avec son groupe, ils sont passés devant un plot en ciment rempli de déchets à l'intérieur, ainsi qu'une prise électrique et une bouteille d'alcool.

«Dans mon groupe, confie Dounia, un élève a trouvé une pièce de 50 centimes sous une voiture mais aussi des briques de jus de fruit et des sachets de Pitches par terre, des sacs de Mc Do et une boîte de kebab.»

«Avec le papa de Maxime, nous

avons trouvé des bouteilles en verre, déclare Alix, mais aussi des bouteilles en plastique, des canettes et des bonbons avec l'emballage un peu plus loin.»

«Nous, on a ramassé des bâtons de sucettes, des sachets de bonbons, des capuchons de stylo et des mouchoirs.» précise Jade.

Marc, quant à lui, a trouvé un carton à chaussures et un sandwich avec mayonnaise... ainsi qu'un gros morceau de porcelaine cassée.

Tous nous avons aimé participer à cette journée spéciale car nous y avons mis tout notre cœur et ça nous a permis de nettoyer la nature. Maintenant, notre environnement est plus propre.

J'ai juste envie de dire aux gens et surtout aux collégiens : «arrêtez de jeter vos déchets par terre car ça pollue la nature quand même et c'est elle qui fabrique l'air pour respirer sinon on va finir par mourir !» s'exclame tristement Gwenaël pour conclure.

Les élèves de CE2



Challenge des déchets

Ce challenge organisé par le Sigidurs a été remporté par la classe de CE2 de Mme BARON au Bois Maillard, le mardi 30 mai au matin dans la salle Bernard Dague à Louvres. Félicitations !

Chorale inter écoles Elémentaires

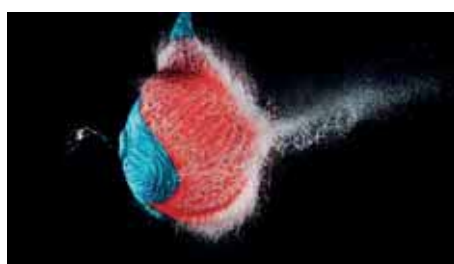
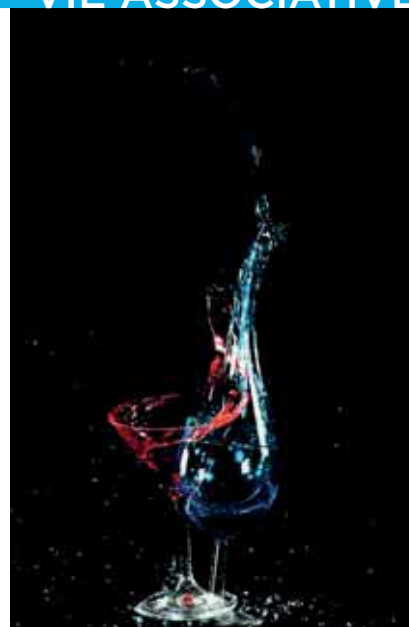
La Garenne et Bois Maillard

Plus de 280 enfants du CP au CM2 ont chanté à l'espace culturel Lucien Jean, le mercredi 31 mai au matin.

Par classe, les uns face aux autres à tour de rôle avec un final tous ensemble, les enfants dans les gradins et les enseignants sur scène.

Un seul mot. Magnifique !





Club de l'Image et du Son

Le Club de l'Image et du Son est en tournée ! Vous pouvez d'ores et déjà retrouver les clichés de nos photographes sur différents lieux. Nos figeurs de temps se sont concentrés sur des thématiques différentes :

Photo de nuit : A la lumière urbaine ou en pleine nature, au moment délicat de l'heure bleue ou à la tombée du jour... la nuit apporte un certain mystère. Les formes sont floutées, les lumières diffractées, les silhouettes estompées... Les forts contrastes de lumière sont recherchés, poussés pour des compositions graphiques, jouant sur le flou de mouvement pour des apparitions fantomatiques...

Photo de concert : sous le feu des projecteurs, les artistes poussent leurs mots et leurs notes dans une atmosphère enfumée. Beat des batteries, riff de guitare, rythme des basses, sample des platines, sonorité des claviers... se mêlent au flow des mots, de la

déclamation des slam, des voix éraillées, des basses profondes, aux modifications électroniques... Le live s'écoute, se regarde, se comprend, se vit...

Les gouttes : l'élément liquide dans tous ses états ! Chaque goutte, qu'elle soit transparente, translucide, colorée, pailletée... est soumise à la mécanique des fluides et la gravité. Elle tombe, libérée de son contenant, frappe la surface, tente de lutter et remonter pour former des colonnes, des spirales, des corolles... puis abandonne toute rébellion, fini par se confondre avec l'élément qui l'accueille... Il ne reste alors que quelques cercles mourants sur les bords du récipient pour attester des petits miracles de la chute d'une simple goutte...

Différentes techniques, différents sujets, mais toujours le même esprit : saisir l'instant fugace, apporter une touche de magie, et ravir les pupilles des visiteurs...





M. Sanchez Frédéric
Professeur de karaté 5 DAN
Diplômé d'état et du Japon
Professeur de self défense (FISFO)

Shoto Karaté Club

Marly-la-Ville

Le Karaté traditionnel est un art martial d'auto défense.

Il prend racine dans «Tode» un système développé à Okinawa sous l'influence des arts chinois et s'est inséré dans le «Budo» (des arts martiaux japonais).

Le nom karaté-do signifie : «la voie (le chemin) de la main vide».

L'objet du karaté traditionnel est de développer un esprit et un corps équilibrés à travers l'entraînement au combat. La philosophie et l'éthique du Budo s'appuient sur les principes suivants :

Le sérieux :

L'entraînement doit se dérouler avec sérieux car les techniques apprises sont inspirées par des situations réelles.

La modestie :

Pour acquérir un niveau supérieur, le pratiquant doit avoir un esprit et un comportement humbles.

Le calme et la discipline :

La pratique du Budo nécessite d'avoir un esprit apaisé, c'est pourquoi l'entraînement débute et se termine par une période de méditation. Un entraînement discipliné et rigoureux permet aux pratiquants d'acquérir confiance en sa technique.

La technique :

En Budo, le mouvement et la puissance correcte sont produits par la maîtrise technique plutôt que par la seule puissance musculaire.

Pour acquérir la maîtrise de ces techniques en combat, l'enseignement comporte trois domaines d'étude complémentaires : le Kihon, les Katas, ou le Kumité

Le Kihon (qui signifie «technique de base») consiste à répéter individuellement et la plupart du temps en groupe des techniques, positions et déplacement. Pratiqué avec un partenaire de façon codifiée, on parle alors Kihon-Kumité.

Le Kata (signifie «forme») est un enchaînement codifié et structuré

de techniques représentant un combat réel contre plusieurs assaillants virtuels quasi simultanés, ayant pour but la formation du corps, l'acquisition d'automatismes ainsi que la transmission de techniques secrètes. Le Kata dépasse l'aspect purement technique en permettant au pratiquant, après de nombreuses répétitions, de tendre vers la perfection des mouvements.

Le dernier domaine est **le Kumité** ou combat (en fait, le but réel du Karaté) littéralement cela signifie «grouper les mains». C'est-à-dire travailler en groupe et non plus tout seul. Cette notion de Kumité peut prendre de multiples formes en Karaté de la plus codifiée à la plus libre.

Le combat peut-être prédéfini (Kihon-Kumité), fixé à un nombre d'attaque précis («ippon kumité» pour une attaque, «nippon kumité» pour deux attaques, «sanban kumité» pour trois attaques...) dit souple (ju kumité). Sans contact (kundé kumité) ou libre (jiyu kumité).

Self défense (Fisfo) Fédéral international système force de l'ordre

La self défense consiste à arrêter une attaque en neutralisant un agresseur par l'emploi de techniques simples et efficaces.

Elle n'enseigne pas «comment combattre», il ne s'agit pas de sport avec des échanges de coups réglementés, mais bien de savoir mettre hors d'état de nuire un agresseur en stoppant son attaque souvent violente et en sortir indemne.

Sa fonction est utilitaire et se résume à de l'autodéfense. Concrètement, la self défense a donc pour finalité de neutraliser, ou blesser un agresseur (dans le cadre de la légitime défense). Elle exige réalisme, efficacité tactique, tactile et

technique en combinant les techniques anciennes art martiaux.

L'efficacité clé de voûte de la self défense :

- Frappe avec la paume de la main
- Frappe avec le coude ou le genou
- Frappe avec la main
- Frappe avec le pied
- Frappe avec poing ou pied

- Cible : la tête (frontal, temporal, nuque, dos)
- Cible : l'œil (creux orbital)
- Cible : la zone génitale (testicules)
- Cible : le genou (articulations interne, externe)
- Cible : le plexus solaire (creux de l'estomac)

Bien entendu, la palette de la self-défense ne se résume pas à ces techniques, elle est bien large offrant un panorama étendu de possibilités

défensives adaptées aux différentes situations d'agression.

Renseignement : 01 60 03 12 21

Adresse mail : vero9525@hotmail.fr

Site : <http://shotokaratemarly.free.fr>



Tennis Club

La saison se poursuit comme espérée avec...

L'engagement de nos compétiteurs dans le Tournoi Interne, les Championnats proposés par la Ligue du Val d'Oise de Tennis et les succès qui s'affichent pour les grands comme les plus jeunes.

La reconnaissance fédérale pour l'implication de notre club avec le label formateur des enfants de 4 à 6 ans.

La satisfaction des adhérents qui suivent depuis octobre 2016 l'enseignement et voient leurs progrès se concrétiser sur les terrains. Preuve en est pour les jeunes et leur première compétition en équipe aux

Raquettes Jeunes du Val d'Oise et leur victoire finale après plusieurs rencontres.

Le Tennis libre qui lui rassemble et stimule de nombreux joueurs à se rencontrer et se mesurer en tout bien toute honneur.

Belle ambiance donc... et déjà la prochaine saison en pleine réflexion avec des nouveaux services dont, chers parents marlysiens, l'ouverture du **BABY TENNIS dès 3 ans** qui sera présenté au Forum des Associations le 9 septembre voire avant, lors de permanences dont nous vous communiquerons les dates.

Pierre-Yves Hurtel



Label Club Formateur Fédéral
4 à 6 ans



Robin ALARCON, Noé DIZY,
Raphaël SERRANO

Livres libres



Laisser voler les livres
Vers de nouveaux lieux.
Qu'ils passent de mains en mains
Et nous permettent d'être libres.

Laisser voler les livres
Vers de nouveaux horizons.
Qu'ils sortent de leurs prisons
Et nous permettent d'être libres.

Laisser voler les livres
Vers d'autres étagères.
Qu'ils abandonnent leur poussière
Et nous permettent d'être libres.

Laisser voler les livres
Vers de nouveaux yeux.
Qu'ils quittent leurs anciens lieux
Et nous permettent d'être libres.

Yves CORNIC



Rendez-vous mensuel incontournable
pour échanger des livres et des idées à ne pas manquer.
Vous trouverez GAÏA sur Facebook : GAÏA.Marly la Ville



Tir à l'Arc



Le dernier dimanche des vacances de Noël, s'est déroulé au COSEC le tir du Loto. Une trentaine d'archers se sont déplacés avec leurs familles pour partager les galettes des rois, car c'était le jour de l'Épiphanie.

Il aura fallu une année à Laurent HIVELIN pour nous présenter son chef d'œuvre et sa carte représentant Saint Sébastien patron des archers. Très beau travail que vous pouvez admirer au jeu d'arc, la recherche des lauréats depuis plusieurs années. Il ne faut pas oublier que ce jour-là c'était le tir de la Saint Sébastien. Après avoir salué la carte de Laurent comme il se doit, les archers ont commencé à tirer. Tirs précis dès le début, mais il faudra attendre la dernière flèche et la pige d'André pour départager le vainqueur. Après le repas à la salle des Fêtes avec le traditionnel gigot, la



remise du prix fut orchestrée par Sylvie JALIBERT, maire adjoint de la Communication et des Fêtes, représentant le Maire (venu assisté aux tirs mais excusé pour la soirée). Cette année c'est Olivier JEAN qui s'est rapproché le plus proche du centre. Bravo à Olivier et merci à tous les archers présents ce jour.

Nazim NACER s'est déplacé à Nîmes en février pour le championnat de France de tir en salle. Dans une Catégorie très relevée, il a su tirer son épingle du jeu, mais face à la concurrence qui était plus forte (cette année) il en a tiré tous les avantages pour le retrouver l'année prochaine. Bravo et merci.

2 autres archers de la Compagnie, Nathalie et Olivier, le même week-end mais à Chennevières-Marne pour le Championnat Fédéral, là aussi dans les 2 catégories où ils se sont distingués, la concurrence étant trop forte, avec un très beau score tout en finissant, ils terminent proche du podium. Bravo et merci.

Le dimanche 19 mars, au jeu d'arc, ouverture de l'abat d'oiseau. Après avoir salué les différents oiseaux dans le beursault et sur le pas de tir, les archers tirent chacun leur tour à une distance de 50 mètres pour devenir Roy de la Compagnie. A la 7^e flèche, André FAELCHLIN abat l'oiseau, ce qui fait de lui Roy (pour la 2^e fois) de la Compagnie. En milieu de matinée, Nazim abat l'oiseau, il devient Roitelet. En début d'après-midi, c'est au tour de Pascal FRANCOIS qui abat l'oiseau et devient Petit Prince. Une attention chez les jeunes où c'est Guilhem LATOUCHE qui abat l'oiseau, il recevra une belle récompense. Félicitations à tous les 4.

Le Championnat Départemental de tir 3D s'est déroulé au château d'Ecouen. Les archers de la Compagnie se sont brillamment comportés.

1^{er} Sacha HOUDEILLE benjamin homme

3^e Guilhem LATOUCHE

1^{er} Océane TRIBOUT minime femme,

3^e Valentine LATOUCHE

2^e Katia DUBREUIL vétérane femme

4^e Tiffany DELAVENNE sénior femme

Sans oublier Robin TRIBOUT, Jacky JATRINO, Christian VERNIER, Jacques ALLAIRE et je citerai Sophie LEMALLIER, merci à tous.

*Hervé JALIBERT
secrétaire de la Compagnie d'Arc*





Twirling

La Présidente du Twirling Fosses Marly, Maïwenn Tardivel, souhaite faire connaître à tous les quelques résultats sportifs pour le Twirling Fosses Marly.

La saison n'est pas encore terminée mais nous avons déjà quelques bons résultats puisque en FSCF deux de nos twirleurs sur 3 ont été qualifiés pour le championnat national : Margot Hindryckx qui termine 65^e sur 110 en minime honneur et Héloïse Decaudin 31^e sur 33 en junior 2 excellence.

La saison a continué pour les équipes avec le Championnat Régional qui s'est déroulé le 21 mai.

Nous avons présenté trois équipes et celles-ci se sont toutes placées sur le podium puisque l'équipe Espoirs, qui est débutante, donc pour leur première année de twirling termine première. Ensuite notre équipe minime honneur termine également première et en plus sont qualifiées pour le championnat national et pour finir notre équipe de grandes se classe 2^e.

Dans la fédération délégataire FFTB, à laquelle nous sommes affiliés, pour la première année, les résultats sont aussi satisfaisants.

2 athlètes s'arrêtent en ligue :

Élisa Couvé en benjamine et Aurore Buffet en cadette.

2 autres athlètes :

Margot Hindryckx en minime et Julie Godier en senior ainsi que notre équipe minime sont allées jusqu'en Quart de finale.

Notre Junior Héloïse Decaudin est, quant à elle, qualifiée pour la demie finale avec on l'espère une finale du championnat de France à la clé !

Nous remercions la mairie de Marly-la-Ville avec qui nous collaborons depuis cette saison.

TWIRLING FOSSES MARLY

Siège Social : 11 allée des platanes 95670 MARLY LA VILLE



ENSEMBLE et SOLIDAIRES

Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées



Hommage à madame «PICSOU»

Les fidèles adhérents de notre association, se sont réunis comme à l'accoutumé à l'Espace Culturel Lucien JEAN, autour d'une choucroute pour notre repas de printemps du mois d'avril, toujours accompagné musicalement par notre aimable et sympathique «Alexandra». De nombreux lots de qualités ont été gagnés au tirage de la tombola, pour ceux qui avaient pris la précaution d'acheter quelques enveloppes...!

Au cours de cette journée, suite au petit préambule du président M. Buache et d'une courte allocution de M. Petrault, maire adjoint, représentant le maire Mr SPECQ excusé, une récompense particulière a

permis de remercier notre trésorière Mme Muster Antoinette dit «Toinette» ou Mme «PICSOU» (pour la petite plaisanterie).

En effet «Toinette» œuvre depuis près de 33 ans au sein de l'association, nous retrouvons dans les rapports d'époques le nom de Mme Muster comme membre suppléant, puis membre actif, trésorière adjointe et enfin trésorière.

Toujours dévouée aussi bien pour les moments sympathiques et amicaux que dans certains cas délicats et parfois graves, «Toinette» ne compte pas son temps en oubliant bien souvent ses petits problèmes personnels.

Une médaille, un diplôme et un bouquet de fleurs ont marqué ce

moment chargé d'émotion accompagné d'applaudissements. «Toinette» très émue, dû s'asseoir pour un petit moment de récupération...!

MERCI à toi «Toinette», nous te souhaitons encore de belles années à œuvrer avec nous. Courant mai une sortie très appréciée, a réuni 50 adhérents pour une soirée chez «Michou», accueillis comme il se doit par notre hôte, avec bises et photos et une ambiance très sympathique, ainsi qu'un repas et un spectacle de qualité.

Prochaine sortie prévue, la journée mer le 06 juillet.

Robert WALLET
Membre du bureau



La recette de Mamie Didine



Tarte tatin de tomates cerises

Durée :

Environ 45 minutes

Ingrédients :

- une pâte brisée ou feuilletée
- 1kg de tomates cerise
- 2 gousses d ail
- persil
- sucre
- basilic
- sel et poivre
- 3 cuillères à soupe de vinaigre balsamique

Réalisation :

Préchauffez le four à 210°C (thermostat 7).

Dans une poêle, faites fondre le beurre, ajoutez le vinaigre balsamique et la cassonade jusqu'à l'obtention d'un liquide sirupeux.

Ajoutez les tomates cerises et faites cuire 10 minutes environ sur feu moyen puis laissez refroidir quelques minutes.

Tapissez un moule de papier sulfurisé puis déposez la préparation.

Parsemez d'ail et de persil. Salez et poivrez.

Couvrir de la pâte en rabattant bien les bords entre les tomates et le moule.

Ensuite, mettez au four pour 25 minutes jusqu'à ce que la pâte soit bien dorée.

Démoulez et servez chaud ou tiède.



La totalité des compte-rendus des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la ville.

Conseil municipal du 27 février 2017

Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

Présent(s) :

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Robert WALLEY, Ruth MILLEVILLE, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Philippe LOUET, Elisabeth ABDELBAKHI, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGÉLET, Alain DUFLOS, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

Avaient donné procuration :

Martial DURONSOY à André SPECQ, Sylvaine DUCÉLLIER à Sylvie JALIBERT, Corinne MARCHAND MISIAK à Isabelle DESWARTE, Philippe CHABERTY à Jean-Marcel GUERRERO, Jean-Marie SANI à Michèle LELEZ-HUVE, Virginie FOUILLEN à Muriel AUGÉLET

Absent(s) : Jean-Marcel GUERRERO

Secrétaire de séance élu : Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

N°1/2017

CARPF - AVENANT AUX CONVENTIONS 2016 ET 2017 DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

Le conseil municipal,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention 2016-2017 de la police intercommunale.

N°2/2017

CARPF - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Le conseil municipal,
A l'unanimité

VOTE l'opposition au transfert de plein droit de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du 27 mars 2017 ;

La délibération sera alors notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

URBANISME

N°3/2017

SIABY - RÉTROCESSION DE PARCELLES

EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

A la suite d'une enquête publique, la commune de Marly la Ville a intégré les deux parcelles du bassin de Moimont (ZC 68 et ZD 40) dans son patrimoine afin qu'elles deviennent publiques et cessent d'être en déshérence.

Le conseil municipal,
A l'unanimité

VALIDE le principe de cession des parcelles :

pour une contenance totale des 2 parcelles de 30 000 m², au profit du SIABY et Affluents à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

PERSONNEL

N°4/2017

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

Faisant suite, aux différents mouvements de personnel ces derniers mois, il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs.

A effet du 1^{er} mars 2017 :

Filière culturelle – Ecole de musique :

- ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à Temps Non Complet de 11h00
- ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique

principal de 1ère classe à Temps Non Complet de 7h00

Filière Technique :

- ouverture d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe à Temps Complet

Filière Sociale :

- ouverture d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à Temps Complet

Le conseil municipal,

A l'unanimité

APPROUVE les mouvements d'ouverture de postes.

N°5/2017

REVALORISATION DES PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES AU 01/01/2017

EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

Le conseil municipal,

A l'unanimité

APPROUVE les taux des prestations d'actions sociales allouées au personnel communal à compter du 01/01/2017.

ENFANCE JEUNESSE

N°6/2017

PRÉSENTATION SÉJOURS ÉTÉ 2017 ET PARTICIPATIONS DES FAMILLES

EXPOSE : Madame Isabelle DESWARTE

Propositions de séjours en direction des enfants et des jeunes, pour l'été 2017, ainsi que pour les propositions de tarifs :

Coût des séjours 2017 : (hors masse salariale) 63 915.00 euros

6-8 ans (Nature) dans le centre Yvonne Martinot du Mesnil St Père (10), 2 séjours de 4 jours qui se dérouleront du 10 au 13 juillet 2017 et du 28 au 31 août 2017.

9-16 ans (Multisport) dans la base de loisirs de Mezels (46), 2 séjours de 9 jours qui se dérouleront du 17 au 25 juillet 2017 et du 18 au 26 août 2017.

TARIFS 2017

6-8 ans		
1ère tranche	QF inférieur à 727€	126 €
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	141 €
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	151 €
Communes extérieures		302 €

9-16 ans		
1ère tranche	QF inférieur à 727€	272 €
2ème tranche	QF de 727€ à 1117€	303 €
3ème tranche	QF supérieur à 1117€	324 €
Communes extérieures		648 €

Le conseil municipal,

A l'unanimité

VALIDE le projet de séjours 2017 suivant les modalités exposées, **VOTE** les tarifs ci-dessus qui ont été majorés de 2,5 % en raison des prévisions d'orientations budgétaires 2017,-

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives aux séjours.

AFFAIRES SOCIALES

N°7/2017

VOYAGE 2017 DES ANCIENS - SÉJOUR EN ALSACE DU 23 AU 30 SEPTEMBRE 2017 - PARTICIPATIONS ET VOTE DES TARIFS

EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

Après mise en concurrence de plusieurs organismes suivant la procédure de marchés en procédure adaptée (MAPA), l'organisme CLIN D'ŒIL ÉVÉNEMENTS a été retenu comme prestataire le mieux disant, pour l'organisation d'un séjour en Alsace en faveur des retraités de la Commune, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale.

Après avis favorable de la commission des affaires sociales en date du 04/10/2016 le séjour en Alsace se déroulera du 23 au 30 septembre 2017.

BASES		% sur le coût moyen	Participation
Inférieur ou égal	à 552,99 €	20%	191,00 €
de 553,00 €	à 600,99 €	25%	238,75 €
de 601,00 €	à 646,99 €	30%	286,50 €
de 647,00 €	à 693,99 €	35%	334,25 €
de 694,00 €	à 740,99 €	40%	382,00 €
de 741,00 €	à 786,99 €	45%	429,75 €
de 787,00 €	à 833,99 €	50%	477,50 €
de 834,00 €	à 880,99 €	55%	525,25 €
de 881,00 €	à 936,99 €	60%	573,00 €
de 937,00 €	à 992,99 €	65%	620,75 €
de 993,00 €	à 1 061,99 €	70%	668,50 €
de 1 062,00 €	à 1 142,99 €	75%	716,25 €
de 1 143,00 €	à 1 235,99 €	80%	764,00 €
supérieur	à 1 236,00 €	85%	811,75 €
COÛT MOYEN «L'Alsace»		955 €	

Le conseil municipal,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme CLIN D'ŒIL ÉVÉNEMENTS,

APPROUVE le barème de participations sur le quotient familial fixé pour le séjour en Alsace.

AFFAIRES GENERALES

N°8/2017

UNION DES MAIRES DU VAL D'OISE - CONVENTION DE LIVRAISON DU SITE INTERNET

EXPOSE : Madame Sylvie JALIBERT

Le conseil municipal,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de livraison du site internet.

Conseil municipal du 03 mars 2017

Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

Présent(s) :

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Sylvie JALIBERT, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Robert WALLET, Ruth MILLEVILLE, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Sylvaine DUCELLIER, Philippe LOUET, Elisabeth ABDELBAĞHI, Muriel AUGÉLET, Philippe CHABERTY, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Claire BREDILLET

Avaient donné procuration :

Martial DURONSOY à Jean-Marcel GUERRERO, Patrice PETRAULT à Véronique BOS, Daniel MELLA à Robert WALLET, Fabienne OBADIA à Ruth MILLEVILLE, Pierre SZLOSEK à Philippe LOUET, Corinne MARCHAND MISIAK à Isabelle DESWARTE, Alain DUFLOS à Sylvie JALIBERT, Jean-Marie SANI à Fabienne GELY, Patrick RISPAL à Philippe CHABERTY, Virginie FOUILLEN à Claire BREDILLET

Secrétaire de séance élu : Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte-rendu de la séance du 27 février est adopté à l'unanimité.

FINANCE

N°9/2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur HELLEN Marc, Receveur Municipal pour l'année BUDGETAIRE 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion du budget Commune 2016 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur HELLEN Marc, avec le compte administratif du budget Commune 2016 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal,

A l'unanimité

ADOpte le compte de gestion du Receveur Municipal

N°10/2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNE

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Présidente de séance : Mme MILLEVILLE Ruth

BUDGET COMMUNE :

Le Compte Administratif 2016 reprend les résultats de l'exécution du budget 2015.

Il retrace les recettes et dépenses réalisées et constate les restes à réaliser au 31 décembre 2016 de la gestion de Monsieur SPECQ.

L'arrêt des comptes de la Commune est constitué par le vote du compte administratif présenté par Monsieur le Maire, avec le compte de gestion du Receveur.

Les éléments du compte administratifs 2016 sont détaillés dans les documents transmis, résumés dans les résultats suivants :

Section de fonctionnement - réalisé 2016

Dépenses 2016 : 7 852 218.19 €
Recettes 2016 : 9 153 976.78 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 1.301 758.59 €
Reprise de l'Excédent de fonctionnement reporté 2015 : 570.000.00 €
Résultat de clôture section de fonctionnement : 1.871.758.59 €

Section d'investissement - réalisé 2016

Dépenses 2016 : 1 199 879.22 €
Recettes 2016 : 1 709 317.38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 509 438.16 €
Reprise du Déficit d'investissement reporté 2015 :-807 078.52 €
Résultat de clôture section d'investissement :-297 640.36 €
Résultat de clôture global du budget 2016 : 1 574 118.23 €
Monsieur le Maire rappelle l'excédent global réel de 1 574 118.23 €
Qui clôture l'exercice 2016 et le détail des restes à réaliser de l'exercice 2016 sur la section d'investissement qui seront repris au Budget primitif 2016 soit :

En Dépenses : des crédits de reports pour un montant de 46 356.70 €

En Recettes : des crédits de reports pour un montant de 820 995.60 €

Vote du compte administratif-Budget commune 2016

Le Conseil municipal procède au vote.
Considérant que pour cet acte, Monsieur le Maire a quitté la séance.

Madame MILLEVILLE Ruth, Conseillère municipale est élue en qualité de Présidente de séance,

Le Conseil municipal, A l'unanimité

ADOpte le compte administratif 2016 de la commune en recettes et dépenses et constate les restes à réaliser au 31/12/2016 de la gestion de Monsieur SPECQ André.

N°11/2017

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 - BUDGET COMMUNE

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

CONSIDERANT qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget de la commune laissant apparaître au compte administratif de 2016 un excédent de fonctionnement de 1 871 758.59 € et que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement en section d'investissement,

CONSIDERANT que le compte administratif 2016 a été adopté préalablement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, A l'unanimité

DECIDE de l'affectation du résultat 2016 du budget de la commune.

Les besoins de la section investissement seront couverts par un prélèvement de 1 331 758.59 € pris sur l'excédent de fonctionnement 2016 de 1 871 758.59 € avec une opération décrite en 2017 Budget Primitif - article@1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

@1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de : 1 331 758.59 €

@ 002 Report de l'excédent de fonctionnement 2016 au BP 2017 de :540 000.00 €
(1 871 758.59 €-1 331 758.59)

(D) 001 Report du déficit d'investissement 2016 au BP 2017 de : - 297 640.36 €

N°12/2017

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 - BUDGET COMMUNE

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Pour rappel, les communes de 3.500 habitants et plus, groupements, communautés, syndicats de Communes, doivent tenir obligatoirement dans les 2 mois avant le vote du Budget primitif, un débat d'orientations budgétaires.

Le débat sur les orientations est une étape de la procédure budgétaire, qui doit permettre aux élus d'avoir une vision financière de la collectivité, mais aussi d'entrevoir les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire, la situation économique, financière, afin d'éclairer les orientations générales, les choix lors du vote du budget primitif.

Le Budget 2017 subit le contexte économique :

- la faible reprise de la croissance,
- la fiscalité des ménages et des entreprises reste le principal levier de recettes, après le lissage des impositions faites par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.
- la réforme territoriale, modifications des périmètres et compétences, conséquences sur les incertitudes et équilibres financiers,
- le maintien du rythme du plan de réduction des déficits publics avec sa baisse drastique des dotations aux collectivités,
- Contribution au titre «du bloc communal» l'effort demandé aux collectivités territoriales par l'Etat entraîne une perte énorme de ressources : 1 244 681 € sur 3 ans (dotation forfaitaire 2017 de 59 646 €, pour mémoire base 2014 de 634 609 €),
- la situation économique de notre territoire, dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, après la mise en place de la nouvelle gouvernance nous permet de compter sur l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire. (Pour rappel : 4 345.968,61 euros pour 2016). Ces recettes pèsent pratiquement pour la moitié des rentrées de la section de fonctionnement.

- Les éléments de dépenses et recettes du compte administratif 2016, les résultats excédentaires peuvent encore laisser croire à des marges de manœuvre réduites, mais une analyse fine conclurait à découvrir une épargne toujours en réfaction et un autofinancement toujours plus réduit.

Ils continueront à soumettre la préparation des décisions de fiscalité, afin de maintenir les services, assurer les possibilités de financements d'opérations en investissement et assurer le remboursement des emprunts (soutien à l'activité économique). Ainsi notre commune se voit contrainte par l'impact de décisions de réduction des déficits publics à envisager.

LES DEPENSES de fonctionnement

- Les évolutions de prix des services et matières,
- La reprise du taux de TVA,
- La stabilisation de la masse salariale, un objectif amorcé depuis plusieurs années,
- La baisse des primes d'assurances,
- Les prix de l'énergie et carburants en variation,
- Les charges financières contenues, en 2017 avec pour rappel l'intégration du prêt de 800 000 € de la banque postale en 2015 pour l'extension de l'école élémentaire du Bois Maillard,
- Pour rappel : annuités par année
- 2014 (580 K€), 2015 (588K€), 2016 (593 K€), 2017 (644 K€) avec l'ajout de l'annuité du prêt de la banque postale de 48 K€ pour l'année 2017
- Les autres charges trouveront des subventions maintenues (effort de la vie associative), des participations intercommunales en faible augmentation (Pôle santé avec FOSSES)
- Le prélèvement (150 122 €) pour alimenter le fonds d'investissement de la Région Ile-de-France (FSRIF).
- La pénalité de 147 620.33 € pour manque de logements sociaux, est confirmée pour 2017.

LES RECETTES de fonctionnement

La baisse des dotations de l'Etat,

- Après plusieurs années de diminution, la part de la dotation globale de fonctionnement sera encore réduite
- Elle entraîne une perte de ressources globales pour notre commune de 1 244 681 €
- Sur trois ans, déjà rappelé plus haut.
- Cette baisse trouve son origine dans la participation des collectivités au dit redressement des finances publiques.
- Les autres recettes laissent peu de variables d'ajustements sauf à dynamiser, mais comment ?
- Les valeurs locatives foncières sont majorées de 0.40% en 2017, 1% en 2016 pour 0.90% en 2015, 0.90 % en 2014 et 1,8 % en 2013.
- Les compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale prévues seront en diminution,
- Les subventions réduites de plus en plus difficiles à obtenir,
- La stabilité en espérant la garantie des compensations fiscales et dotations de solidarité de la CARPF (moitié des recettes de fonctionnement)
- Les produits des services aux familles,
- Les droits de mutation qui peuvent varier légèrement comme en 2015/2016 (cessions en Zones d'activités et particulières),
- Le report des excédents de fonctionnement 2016 pour un

montant estimé de 540 000 € pour le BP 2017.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Avec la volonté de maintenir une bonne gestion, malgré le contexte, nous continuerons à investir à la hauteur de notre épargne.

Crédits reportés :

Les travaux, missions de maîtrise d'œuvre et missions de contrôle pour la construction de salles de classes et extension du restaurant scolaire Ecole du bois Maillard, (Essentiellement Ecole du Bois Maillard, travaux candélabres Zone industrielle, portes anti-panique école du Bourg, et sanitaires au Bois Maillard maternelle),

- Le report du déficit d'investissement 2016 au BP 2017 de 297 640.36 €

Les éléments du programme d'investissement pluriannuel sont compromis à ce jour, sauf l'opération accessibilité avec le financement à obtenir.

De possibles ouvertures de crédits :

- Complément de financement des travaux dans les écoles,
- L'intervention sur la toiture à l'Ecole primaire du Bourg,
- Les équipements sportifs, COSEC, jeux et détente,
- Améliorations voiries, réseaux et trottoirs,
- Interventions urgentes sur l'éclairage public,
- Reports et améliorations vidéo-protection,
- Ateliers services techniques, étude sur la restauration des «Jumeaux» les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée sud du Village.
- Provisions pour programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergies, (accessibilité bâtiment, voirie).
- Fonds de concours pour travaux de modernisation à la Maison de retraite J.ACHARD maintenu à ce jour, qui devrait faire l'objet de décision modificative avec les engagements de transfert à la MGEN.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

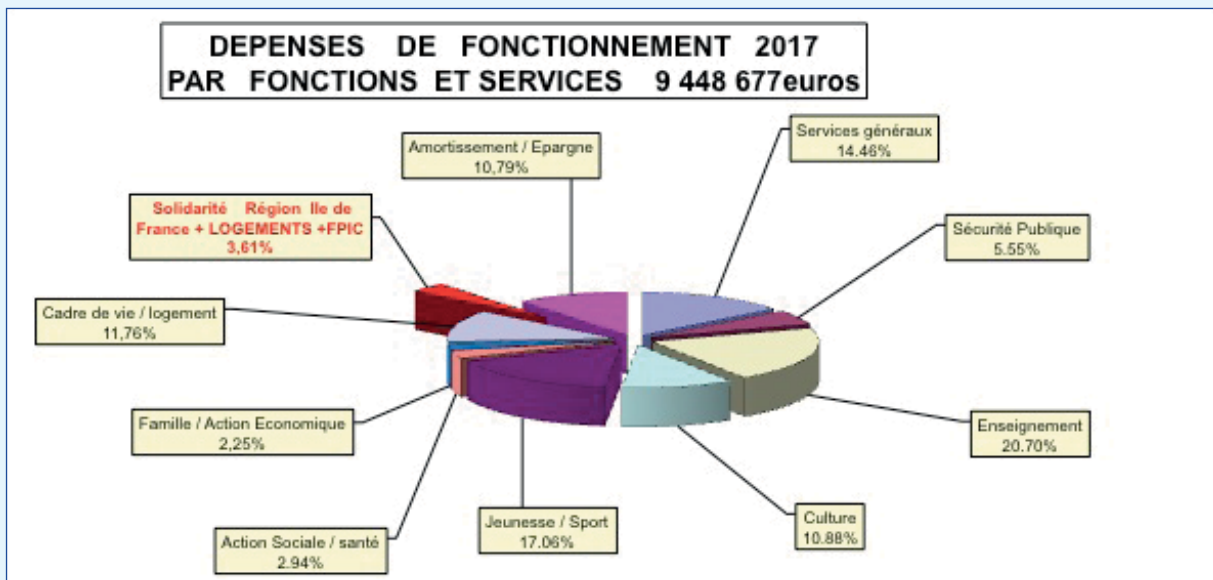
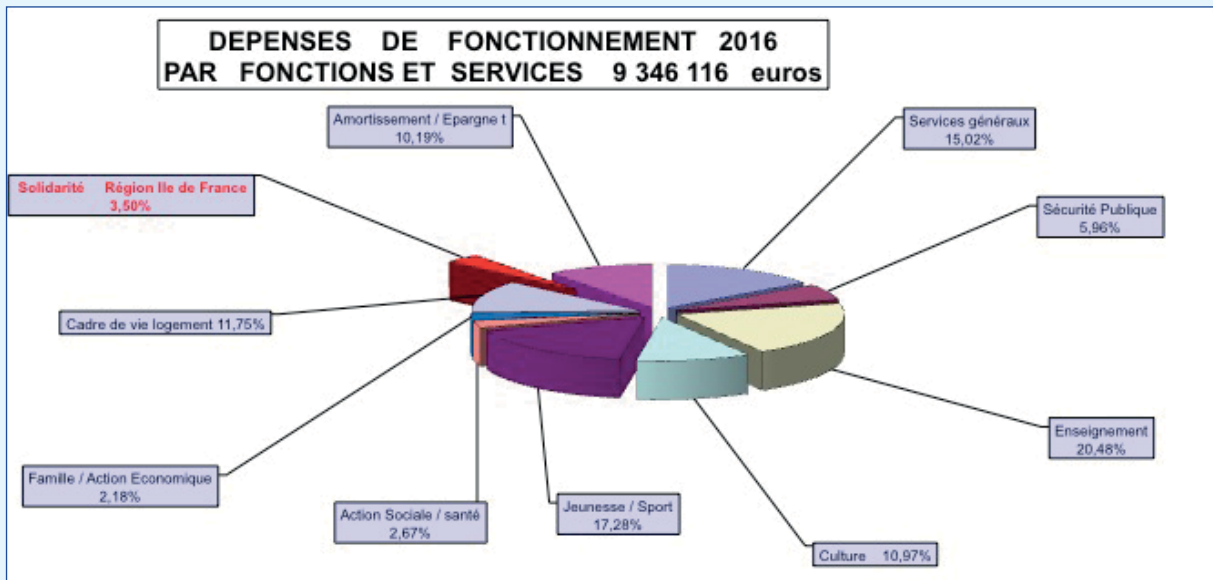
Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement, du fonds de compensation de TVA, d'une faible taxe d'aménagement.

Elles se verront affectées sensiblement d'un possible fonds de concours de la CARPF (demandé pour la Maison de retraite qui avec le versement des retards de TVA compléteront et équilibreront recettes et dépenses).

Il nous faudra également, en cette année 2017, après concertation :

- Toujours et encore contenir les dépenses
- Anticiper la gestion difficile de notre capacité d'épargne vers l'autofinancement,
- Prendre la mesure réelle des réductions de dotations aux collectivités,
- Maintenir les services et coûts appréciés, attendus des familles Marlysiennes.
- Conserver une augmentation sensible des impôts sur les ménages de 1.40 % à 2 % en maintenant des taux raisonnables, en dégageant les priorités.
- Relever les prix des services et produits de 2,5 % pour 2017

(Ancien tableau 2016)



L'action des élus et des services sera déterminante pour activer un budget 2017 avec des dépenses contraintes et des recettes en diminution.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et débat, PREND ACTE des diverses orientations qui entreront dans le cadre de la préparation et présentation du Budget Primitif 2017 de la commune.

INTERCOMMUNALITE

N°13/2017

SMDEGTVO - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE ET SERVICES ASSOCIÉS, ET LA FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIÉS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence et concerne l'ensemble des consommateurs, particuliers comme professionnels. Aujourd'hui, conformément à

l'article L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Dans ce contexte, le SMDEGTVO a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO,

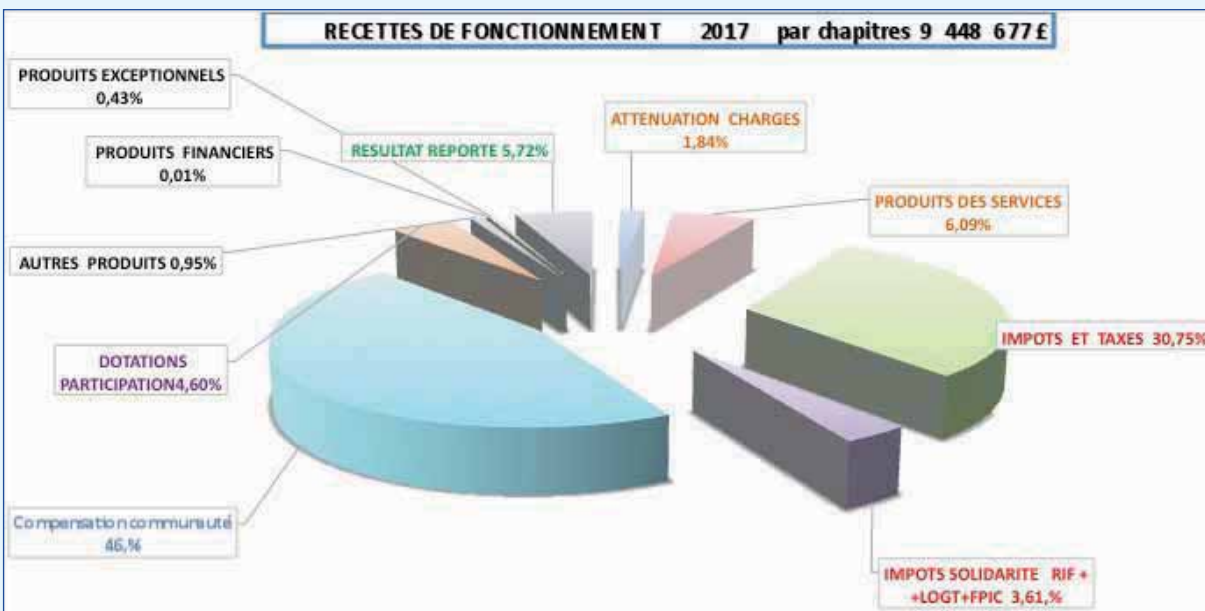
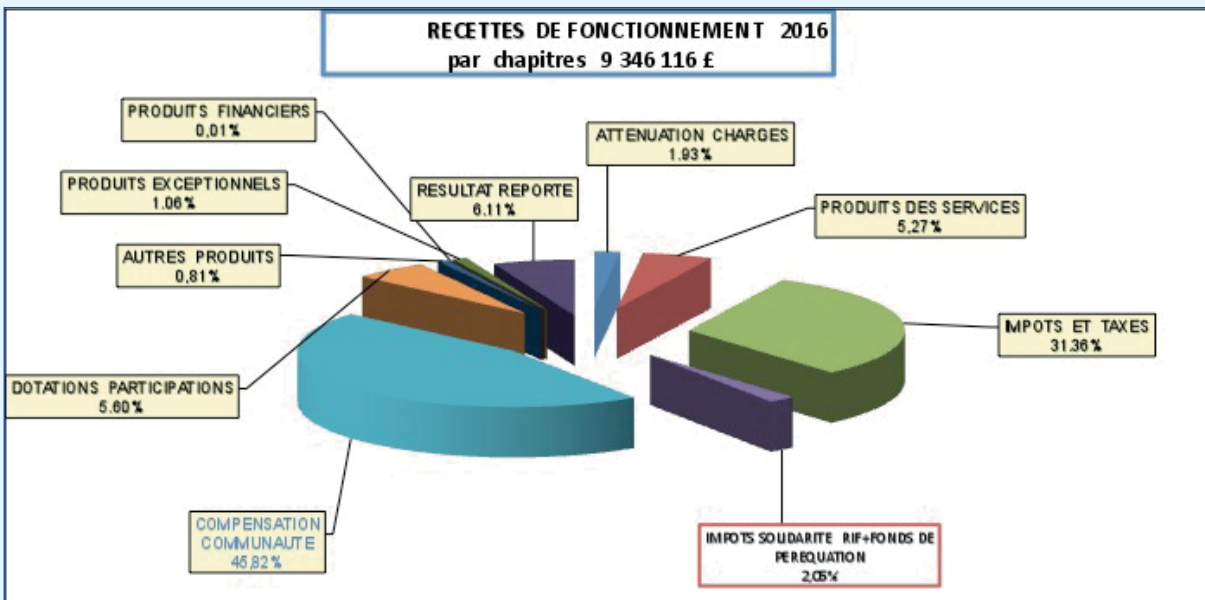
N°14/2017

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

CONSIDERANT que depuis le début de l'année 2017, le montant

(Ancien tableau 2016)



maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la Fonction Publique Territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Le conseil municipal,
A l'unanimité

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017, le taux d'indemnité des élus sur la base de « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

INTERCOMMUNALITE
N°15/2017

CARPF - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 8 MARS 2017

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

CONSIDERANT que lors de l'élaboration des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, il a été décidé que la Communauté n'assurerait pas le ramassage des points noirs, ou dépôts sauvages. La Communauté en assurera en revanche le traitement.

CONSIDERANT que dans l'ancienne Communauté d'Agglomération Val de France, cette dernière assurait le ramassage des points noirs ;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

APPROUVE le rapport de la commission local d'évaluation des charges transférées du 8 mars 2017 relatif à la restitution aux

communes de l'ex CA Val de France de la compétence ramassage des points noirs.

PERSONNEL

N°16/2017

TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Suivant l'avis favorable émis par les membres du Comité Technique Paritaire réunis le jeudi 9 mars 2017 (élus et représentants du personnel) et faisant suite aux différents mouvements de personnel sur le 2ème semestre 2016, il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs

Filière Technique :

- Fermeture de 20 postes d'Adjoint Technique à Temps Complet.

Filière culturelle – Ecole de musique :

- Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à Temps non Complet, à raison de 10h30

- Fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 1ère classe à Temps Complet soit, 20 h00
- Fermeture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 1ère classe à Temps non Complet soit, 6h30

Filière animation :

- Fermeture d'un poste d'Adjoint d'Animation ppal de 2ème classe à Temps Complet

Filière Police Municipale :

- Fermeture d'un poste de Brigadier-Chef principal à Temps Complet

Le conseil municipal,

A l'unanimité

APPROUVE les mouvements d'ouverture et suppression de postes aux échéances comme précisés ci-dessus.

Conseil municipal du 10 avril 2017

Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

Présent(s) :

André SPECQ, Martial DURONSOY, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Fabienne GELY, Robert WALLET, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Philippe LOUET, Elisabeth ABDELBAKHI, Muriel AUGÉLET, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, François DUPIECH, Victor MERINERO, Claire BREDILLET

Avaient donné procuration :

Michèle LELEZ-HUVE à Martial DURONSOY, Daniel MELLA à Robert WALLET, Isabelle DESWARTE à Eliane GUINVARCH, Pierre-Yves HURTEL à Fabienne GELY, Ruth MILLEVILLE à Alain DUFLOS, Fabienne OBADIA à Patrice PETRAULT, Sylvaine DUCÉLLIER à Sylvie JALIBERT, Pierre SZLOSEK à Philippe LOUET, Philippe CHABERTY à Jean-Marcel GUERRERO, Jean-Marie SANI à André SPECQ, Véronique BOS à Victor MERINERO, Patrick RISPAL à Muriel AUGÉLET, Virginie FOUILLEN à Claire BREDILLET

Secrétaire de séance élu : Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte-rendu de la séance du 3 avril est adopté à l'unanimité.

FINANCE

N°17/2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Les grandes orientations du Budget 2017 actées lors du débat d'orientation le 3 avril 2017 permettent de présenter les éléments chiffrés en dépenses et recettes qui équilibreront les masses budgétaires de fonctionnement à 9 448 677 € avec une augmentation sur le budget 2017, portée à 102 561.00€ soit une augmentation de 1.10 % supportant toujours cette année les prélèvements au chapitre 014-Atténuations de produits en dépenses de fonctionnement, avec :

- la contribution du Fonds de Solidarité (FSRIF) de 150 122.00€ pour 2017

- le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, pénalité pour le manque de logements sociaux portée par l'état à 147 620.33€

- la baisse de la dotation globale de fonctionnement Dotations et participations avec une diminution de recettes de 131 000€ pour l'exercice 2017 soit une perte en trois ans de plus de 1.353 272.00 € pour la DGF.

Les Dépenses de Fonctionnement : 9 448 677 € sont contenues

avec une augmentation de 1.10 % malgré des contraintes imposées aux collectivités, contribution à la réduction des déficits publics avec la baisse des dépenses et recettes,

Budget Investissement 2017 **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Pour l'investissement 2017, les prévisions présentées dans la synthèse des orientations sont confortées avec une section en dépenses et recettes d'investissement arrêtées à : 2 924 809,85 €.

Avec reprises des restes à réaliser de l'année 2016 constatés au compte administratif 2016 soit en dépenses de 46 356.70 € et recettes de 820 995.60 €

Et report en dépenses du solde d'exécution négatif reporté de 2016 @001 de 297 640.36 €.

Sont engagées les réalisations à valider par l'assemblée municipale, provisions pour les nouveaux équipements et réhabilitations diverses des différents bâtiments scolaires, culturels, sportifs, associatifs, les travaux de toiture du COSEC, réhabilitation toitures de l'école du bourg primaire, du groupe scolaire de la Garenne, des ateliers municipaux, les travaux d'aménagements supplémentaires pour les archives de la mairie, l'achat d'équipement aux services techniques, les allées des cimetières, columbarium, reprises de divers voiries et parkings, poursuite des travaux de renforcement d'éclairage public, pour un total de crédits nouveaux de 2 100 525 € et le remboursement du capital des emprunts pour 474 000 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour les recettes d'investissement, il s'agit du solde des subventions attendues avec :

Le Conseil Départemental pour une participation annoncée de 259 567 €, notification de mars 2013, pour le projet de l'Ecole du Bois Maillard soit un solde de subvention de 60 636.00 € pour le budget 2017

Le versement du FCTVA –fond de compensation pour la TVA de 850 000 € auquel vient renforcer en ressources propres la dotation aux amortissements du chapitre 040 compte 28 pour un total de 118 899.12 € et l'affectation du résultat en section d'investissement de 1 331 758.59 € compte 1068.

Soit une section d'investissement recettes arrêtée à 2 924 809.85 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil municipal,
Après débat et délibération,
A l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2017 de la Commune par nature :
- pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre,
- pour la section d'investissement avec opérations détaillées suivies par la présentation fonctionnelle.

Le présent budget primitif 2017 est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif

2016 en date du 03 AVRIL 2017.

Le Budget primitif est arrêté en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES: 9 448 677 00 €

RECETTES: 9 448 677 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 2 924 809,85 €.

RECETTES : 2 924 809,85 €.

TOTAL DU BUDGET 2016

DEPENSES : 12 373 486.85 €

RECETTES : 12 373 486.85 €

N°18/2017

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les propositions de la note d'orientation actées lors de la séance du 3 avril 2017,

VU le Budget Primitif 2017 de la Commune voté ce jour, arrêté en dépenses et recettes à :

Fonctionnement : 9 448 677 00 €

Investissement : 2 924 809,85 €

Soit un total du budget de : 12 373 486.85 €

Après intervention,
de Mme BREDILLET Claire, Conseillère Municipale,

Le conseil municipal,
A l'unanimité

VOTE : les taux d'imposition 2017 avec une majoration des bases de 1,60% pour assurer l'équilibre du budget,

- Taxe d'habitation : 13.05 % à 13.26 %
- Taxe foncière bâtie : 9.82 % à 9.98 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.26 % à 50.05 %

Le produit fiscal attendu après vote des taux sera de 2 813 182 €.

N°19/2017

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

La modification du tableau du personnel est proposée au Conseil municipal, portant les effectifs du personnel au nombre de 136 agents au 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble des services administratifs, technique, restauration, écoles, enfance, petite enfance, jeunesse, animation, culture, danse, musique et police municipale. La filière artistique danse et musique compte 22 professeurs dont 21 postes à temps non complet en contrat à durée indéterminée, 16 agents pour l'école municipale de musique et 6 agents pour l'école municipale de danse.

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

VOTE le tableau des effectifs proposé au budget 2017, lequel reprend la situation des agents au 1^{er} janvier 2017 et fera l'objet de modifications, au fur et à mesure des propositions d'évolution de carrière soumises à l'Autorité Territoriale.

N°20/2017

VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

VOTE les subventions 2017 suivant les tableaux annexés pour un montant global de 304 186.20 euros

N°21/2017

**VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX AVEC EFFET AU 1ER
MAI 2017**

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

**Le conseil municipal,
A l'unanimité**

VOTE un tarif unique basé uniquement sur le quotient familial, pour l'accueil des enfants sur le centre de loisirs des mercredis, petites vacances et grandes vacances.

APPROUVE

- que la séance NAP soit majorée dès lors que l'élève n'a pas été inscrit par les parents dans les temps impartis inscrits au règlement au 01/09/2017.

- que le repas de restauration scolaire soit majoré dès lors que l'enfant n'a pas été inscrit par les parents dans les temps impartis inscrits au règlement au 01/05/2017.

- que les tarifs de la passerelle Enfance Petite Enfance soient augmentés de 2.5 % à compter du 01/07/2017.

- que les tarifs danse et musique subissent une augmentation de 2.5 % à compter du 01/09/2017.

- que le tarif extérieur pour les enfants qui fréquentent les structures marlysiennes soit supprimé uniquement pour les activités du centre de loisirs sur les accueils des mercredis et petites et grandes vacances scolaires.

AFFAIRES GENERALES

TIRAGE AU SORT - JURY D'ASSISES ANNÉE 2017

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

12 noms tirés au sort publiquement, à partir de la liste électorale générale, seront transmis au Greffier en Chef de la Cour d'Assises du Val d'Oise à Pontoise.

Conseil municipal du 03 mai 2017

Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

Présent(s) :

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Robert WALLET, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Sylvaine DUCCELLIER, Philippe LOUET, Pierre SZLOSEK, Corinne MARCHAND MISIAK, Philippe CHABERTY, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

Avaient donné procuration :

Martial DURONSOY à Jean-Marcel GUERRERO, Patrice PETRAULT à Claire BREDILLET, Ruth MILLEVILLE à Véronique BOS, Elisabeth ABDELBAIGHI à François DUPIECH, Muriel AUGelet à Patrick RISPAL, Alain DUFLOS à Daniel MELLA,

Jean-Marie SANI à André SPECQ, Virginie FOUILLEN à Corinne MARCHAND MISIAK

Secrétaire de séance élu : Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

N°22/2017

**ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN**

**LOCAL D'URBANISME - DE REALISATION D'UN
QUARTIER DE LOGEMENTS MIXTES SUR LE SITE DE
LA FERME SUD**

EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de procédure de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, telles qu'elles sont déterminées par le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L.300-6 et L.153-54.

Le projet présentement déclaré d'intérêt général a pour objectif de permettre le rééquilibrage social du parc de logements et de compenser le retard de la commune en production de logements sociaux.

Vu le bilan de concertation présenté par le Maire :

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du Commissaire Enquêteur.

CONSIDERANT que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

CONSIDERANT en effet que le projet de réalisation d'un quartier de logements mixtes sur le site de la ferme sud est d'intérêt général car :

- il permettra à la commune de Marly-la-Ville de pouvoir compenser son retard en termes de production de logements sociaux,
- de créer les conditions d'un rééquilibrage social du parc de logements sur la commune,
- d'encadrer la transformation du bâti existant en centre bourg en respectant l'identité « rurale moderne » et permettant la reconversion urbaine des corps de ferme.

CONSIDERANT que la mise en compatibilité du PLU est nécessaire, car le terrain d'assiette du projet est classé en zone AU dont le règlement ne permet pas la construction des constructions projetées,

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

PREND ACTE du bilan de la concertation tel qu'il est tiré par Monsieur le Maire,

APPROUVE la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU conformément aux articles L.300-6 et L.153-54 du code de l'urbanisme,

ENFANCE JEUNESSE

N°23/2017

**CONVENTION PARTENARIALE ET COLLABORATIVE
FOSSÉS - MARLY-LA-VILLE - SERVICE ENFANCE
JEUNESSE - ACTION URBAN CLASS**

EXPOSE : Madame Isabelle DESWARTE

La Municipalité de Marly la Ville via le service de l'enfance et de la jeunesse, a initié le projet URBAN CLASS en 2010 Ce dernier consiste en une action de promotion des artistes locaux en devenant dans le milieu Hip Hop à savoir le chant, la danse, les graffitis et les sports de glisse.

Afin de mener à bien cette action, le service a recherché des partenaires qui pourraient soutenir ce projet.

Le service municipal de la jeunesse de Fossés est depuis le début un partenaire privilégié et ce partenariat s'est consolidé et développé au cours des années jusqu'à tendre vers un Co pilotage.

Par ailleurs, les deux communes partagent les mêmes objectifs pédagogiques sur ce projet qui répond à un besoin, une demande des publics de Fossés et de Marly-la-Ville.

Au vu des restrictions budgétaires contextuelles, une mutualisation des moyens autour de cet événement semble logique et nécessaire pour des municipalités proches géographiquement.

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer,

- la convention partenariale et collaborative avec la Ville de Fossés ayant pour objet le projet URBAN CLASS 2017 telle que présentée au conseil,

CULTURE

N°24/2017

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
- DEMANDE DE SUBVENTION - AIDE À LA
STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉS**

EXPOSE : Madame Michèle LELEZ-HUVE

Le conseil municipal,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 13 000.00 € pour l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé et à signer tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

Naissances

CHAUVEAU Léa	09/04/2017	KURT Adem	28/01/2017
BEN BOUBAKER Myriam	06/04/2017	MERCAS Gabriel	07/02/2017
BEN BOUBAKER Ella	06/04/2017	HOARAU MARTINEZ Ambre	27/04/2017

Alliances

LUCCHETTA Thomas et DESTIN Evodie	22/04/2017
JALIBERT Romain et AMAURY Charline	27/05/2017
MOREIRA Alexandre et AFONSO Stéphanie	27/05/2017



Partances

DESLOGES Olinda	84 ans	15/01/2017
BAHEU Jean-Luc	49 ans	16/01/2017
LALLEMEND Jeanne Veuve JACQUETIN	88 ans	19/01/2017
TAGLIENTE Domenico	65 ans	19/01/2017
COTTIN Nicole veuve LECHOPIER	88 ans	20/01/2017
DEGRAUW Liliane veuve COSTEROUSE	83 ans	26/01/2017
FOSSARD Marie Veuve TRANQUILLIN	91 ans	05/02/2017
JOLY Jean-Claude	56 ans	05/02/2017
BODIER Marie Veuve BUISSON	88 ans	07/02/2017
TOUZEAU Simone Veuve PARANS	83 ans	08/02/2017
DANISKA Marinette	82 ans	13/02/2017
GUILLOU Henriette Veuve LE COZIC	91 ans	13/02/2017
RAHMI Arezki	72 ans	15/02/2017
HILLOUAN Jeanne Veuve VANDENABEELE	96 ans	16/02/2017
CUMAN Silvio	95 ans	18/02/2017
PIGEON Eliane Veuve VANNIER	82 ans	20/02/2017
ZENARRO Jeannine	90 ans	21/02/2017
GROSSET-JANIN Raoul	68 ans	22/02/2017
De BRYE De VERTAMY Ghislaine	70 ans	25/02/2017
LELCHAT Jean	68 ans	06/03/2017
IMHOF Christel épouse TOURISSEAU	72 ans	11/03/2017
TOURAINNE Christiane veuve ROUTARD	88 ans	23/03/2017
BESOZZI Charles	78 ans	30/03/2017
MOSIN Maurice	86 ans	02/05/2017

Action Dépannage

“Un artisan
près de chez vous”

**Contrat d'entretien
Dépannage**
appareils gaz toutes marques
**Plomberie - Chauffage
Installation - Ramonage**

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro
95670 MARLY-LA-VILLE

 **Nouveau**
blanc et Vernis sélectif numérique



STUDIO GRAPHIQUE

Création maquette, papeterie, affiche,
flyer, magazine, catalogue...

IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, tête de lettre, flyer,
dépliant, brochure...

Grand format, affiche, bâche, roll up,
adhésif vinyle, signalétique
supports rigides avec découpe

PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, soft touch
Pliage, dos carré collé, brochure, découpe...



Depuis 30 ans à votre service

JB Impressions : 03 44 63 46 76

Mail : jb@jbimpressions.com / www.jbimpressions.com

**PREVOYANCE
MUTUALISTE**



Ile-de-France

Mutuelle Complémentaire Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERCANTS

Tarif Jeunes

(18/29 ans)

Tarif Actifs

(moins de 55 ans)

Tarif Familles

(à partir de 3 bénéficiaires)

Tarif Seniors

(à partir de 55 ans)

www.pmif.fr

N°Vert 0 800 449 349



26, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay • Tél. : 01 39 83 40 60 - Fax : 01 39 83 45 21
7, rue de la Marèche - 95180 Menucourt • Tél. : 01 34 42 55 99

DÉCOUVREZ LE DOMAINE « LES SAISONS »

« Les Saisons » livrent une réinterprétation contemporaine de la vie rurale, pour offrir à ses résidents convivialité, esprit village et tous les bénéfices du confort moderne. Une expérience unique à vivre entre campagne et cœur de village !

Marly-la-Ville



Les Saisons



PROCHAINEMENT

TROIS AMBIANCES POUR TROIS STYLES DE VIE. À VOUS DE CHOISIR !

Avec une large proposition de logements du 2 au 5 pièces composés de maisons individuelles, d'appartements et de maisons de ville réhabilitées, le domaine «Les Saisons» s'adapte à tous les projets de vie.

Afin de bénéficier des informations en avant-première, contactez-nous :

bouygues-immobilier.com

0 810 002 479

**Service 0,06 € / min
+ prix appel**